

CHRONIQUES NONTRONNAISES N°8

SOMMAIRE

Pages

2	Présentation	
3 à 9	La baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464)	<i>Mme Battut</i>
10 à 33	Deux parlementaires nontronnais : Thomas et Alcide Dusolier	<i>M. Laforest</i>
34 à 43	Richard Cœur de Lion en Limousin	<i>M. T. Mousnier</i>
44 à 53	Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turcat en 1759	<i>M. Bouet.</i>

Planches :

- 05 - Armes du Limousin et de la Bretagne. Armure du XV^e siècle, statue de Du Guesclin.
- 08 - Carte de la France de 1453.
- 33 - Le château de Bonrecueil
- 36 - Richard Cœur de Lion.
- 39 - La tour de Richard Cœur de Lion (XI^e siècle) du Château Haut, dit de Chalus Chabrol.
- 44 - Nontron, ruines du porche de l'église des Cordeliers (1267). Boulevard Gambetta.
- 48 - Le clocher de Notre-Dame de Nontron d'après une photographie prise avant 1878.
- 49 - Le même clocher d'après une litho par Aumont (Institut Royal des sourds-muets)
- 49 - Le clocher actuel édifié en 1890.

N.B. : Les articles publiés dans ce présent bulletin, n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

UNE DÉCENNIE.

C'est en effet cette année que notre Association pourra célébrer le 10^{ème} anniversaire de son existence légale, en décembre prochain.

Fondée en 1977 par quelques pionniers, elle compte actuellement 75 membres.

La fréquentation de nos réunions du premier jeudi du mois ne faiblit pas, au contraire.

Et pour prouver sa vitalité en ce printemps 1987, le GRHIN donne naissance, si tout se passe bien, à deux jumelles ou presque, la Chronique Nontronnaise n°8 que voici, suivie de la 9.

Ce n°8 se compose de quatre communications sur des faits de l'histoire locale, s'échelonnant du XIII^o au début du XX^o siècle.

Vous y trouverez les relations de Nontron avec une grande province au passé chargé d'histoire.

Une partie importante y est consacrée à la vie de deux parlementaires nontronnais.

Puis vient un personnage « Haut en couleur et toujours aussi fascinant »

Enfin, un procès peu banal qui vous indignera ou vous fera sourire en refermant cette Chronique.

En conclusion, nous souhaitons vous intéresser, vous divertir et vous inciter à contribuer par vos recherches personnelles à donner beaucoup de sœurs à nos dernières nées.

Le GRHIN

Nontron – Mai 1987.

LA BARONNIE DE NONTRON DANS LA MOUVANCE DE BRETAGNE (1275-1464)

A la fin du XIII^e siècle, la vicomté de Limoges est tenue par Guy VI de Limoges et sa femme, Marguerite de Bourgogne, dite « l'Enragée ».

M. Agard-Lafond, dans une causerie au GRHIN le 3 décembre 1981, a évoqué l'existence de cette princesse, qui après une vie peu exemplaire, termina en dévotion, en fondant le couvent des Dominicaines de Saint-Pardoux-la-Rivière.

Est-ce punition céleste ? Cette vicomté, si farouchement défendue et exploitée, tombe en quenouille.

En effet, le couple n'a qu'une fille, Marie, seule héritière. Marguerite de Bourgogne avait bien essayé de persuader le roi Saint Louis que son fief était le premier de Guyenne et donc que Marie était 'un morceau de roi', un parti digne de Robert, 6^{ème} fils du Saint Roi. En ce temps-là, il n'y avait pas de carte ou de cadastre pour préciser avec clarté les limites des domaines, et Marguerite avait beau jeu de prétendre que tout le Limousin était de son ressort. Quand le roi Louis IX se fut mieux renseigné, il renonça à cette alliance.

Quelques années après, en 1275, Marie de Limoges épousait Arthur II, duc de Bretagne, comte de Richemont, et lui apportait en dot la vicomté de Limoges et à sa suite, la seigneurie de Nontron. Le contrat avait eu lieu en Mars 1274.

Pour illustrer cette mutation, Marie fait placer les armoiries conjointes de la Bretagne et de Limoges sur l'église romane de Saint-Etienne de Nontron, qu'elle restaure. Est-ce à elle que l'on doit les fenêtres tardives ogivales représentées sur le croquis Vieillemard, à côté du clocher hexagonal ?

En même temps, elle fait reconstruire le donjon central du château-fort, en lui donnant 30m de circonférence, ce qui, vu l'épaisseur des murs, ne donne qu'une médiocre salle intérieure de 3,50m de diamètre environ.

Si le donjon de Nontron a disparu, son contemporain du Bourdeix permet d'apprécier ses dimensions :

- épaisseur des murs 2.75m
- vide intérieur 3.60m
- diamètre, y compris les murs 9.10m

L'entrée se trouve à 6 mètres du sol. Il est en moellons de granit avec des cordons calcaires plus clairs.

Pour marquer sa prise de possession, Arthur de Bretagne fait creuser sur les bornes du Nontronnais ses armes aux trois hermines : on les voit sur le fameux plan de la forêt de Nontron.

Le fils d'Arthur et de Marie, le duc Jean qui leur succéda en 1301, refusa l'hommage et la redevance que ses ancêtres avaient promis de faire aux abbés de Charroux pour la châtelainie de Nontron. Ceux-ci ne pouvant obtenir justice de leur vassal orgueilleux et puissant, cédèrent leurs droits au roi de France Philippe IV le Bel, en échange d'une rente sur la ville de Charroux. C'est ce

qu'on lit dans « la Guyenne historique et monumentale ». Mais il est plus probable que ce rachat des droits de justice de Nontron faisait partie de la politique générale de Philippe le Bel, qui inaugurerait le centralisme, aidé de son fidèle administrateur, Nogaret.

Le roi n'a point une possession matérielle du château, mais certains droits de souveraineté, un pouvoir éminent qui se traduit par des hommages et redevances, bref, ce qu'avaient eu les moines de Charroux. La détention matérielle du château-fort ne paraît pas avoir cessé d'appartenir au seigneur (B.J.P. 1933, le château de Grignols). Le seigneur délégua un capitaine ou châtelain qui résidait au château comme puissance exécutive et militaire.

Le temps vient d'ailleurs où les luttes sur le terrain vont reprendre contre les Anglais, avec la guerre qu'on a coutume d'appeler dans les manuels scolaires 'la guerre de Cent Ans', et qui est en réalité la seconde et finale période d'affrontements entre les Anglais et les Français sur le sol de France ; celle qui sera personnifiée par les figures légendaires de Du Guesclin et de Jeanne d'Arc.

La Loi Salique a fait attribuer le trône de France à Philippe VI de Valois, au détriment d'Edouard III d'Angleterre en 1328.

Dès 1337, Philippe VI prévoit la guerre et ordonne de donner aux murs des châteaux-forts, 10m de hauteur sur 4m d'épaisseur. On peut penser que le château de Nontron ne fit pas exception. Son châtelain-capitaine est alors Itier de Magnac, chevalier.

Si la défaite de Crécy, en 1346, n'affecte pas notre région, celle de Poitiers, le 19 septembre 1356, la livre aux Anglais. Cette même année, le prince de Galles ou « Prince Noir » (à cause de son armure) surprend Nontron et le gouverneur Itier de Magnac ; ce dernier sera accusé par son suzerain, l'année suivante, d'avoir rendu un peu hâtivement le château aux Anglais. Il est vrai que quelques uns de ces Anglais, nés dans le voisinage, parlent diablement bien notre patois. Il ne faut pas oublier cet incroyable va et vient familial de l'Aquitaine à l'Angleterre, et vice versa, qui a, à la fois, vivifié et dévasté notre région du XII^e au XV^e siècle. Itier de Magnac est pardonné en 1367 et reprend ses fonctions.

Du côté des Anglais, Jean Chandos, connétable du roi d'Angleterre, dirige les opérations dans le Sud-Ouest, sous les ordres du célèbre Prince-Noir, le plus légalement du monde titré duc de Gascogne et comte de Poitiers, par donation en apanage de son père Edouard III d'Angleterre. Il a pour vassal le seigneur d'Albret, que nous allons retrouver à chaque page de notre histoire régionale, jusqu'à ce qu'un de ses descendants assume un destin national.

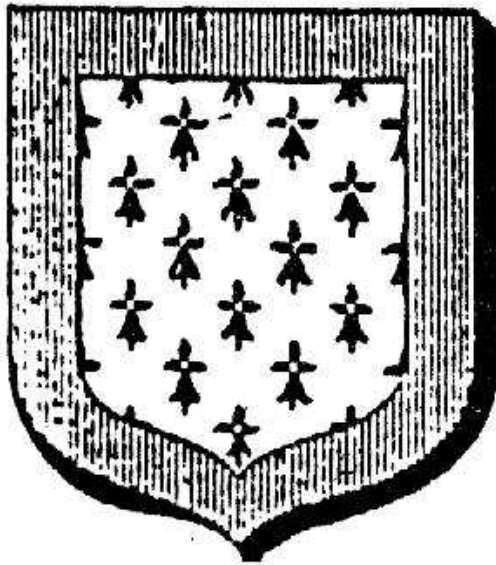
De 1364 à 1369, des hommes d'armes anglais réussissent à nouveau à s'emparer du château de Nontron. Ils ont été aidés par Hélie de Lestrade qui passe volontiers, comme le seigneur d'Albret, du service d'un roi à l'autre.

C'est le temps calamiteux des Grandes Compagnies, groupées en 'routes' (les soldats sont des 'routiers') sous le commandement de capitaines expérimentés. La 'route' excédait rarement quelques centaines d'hommes, composée surtout de Gascons. Ils s'emparaient de deux ou trois châteaux fortifiés où ils s'établissaient et semaient la terreur sur tout le district.

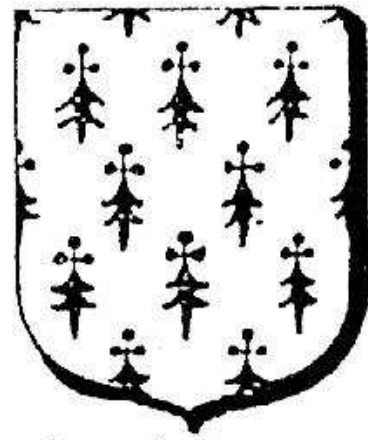
Ils se faisaient payer par les autorités locales pour donner des sauf-conduits aux habitants et pour se retirer. Leur départ s'accompagnait d'incendie ou 'camburo' dans la langue du temps.

Froissart, parlant de la situation du Poitou-Saintonge et Aquitaine en 1371, dit « *et étaient les villes et les châteaux entrelacés l'un à l'autre, l'un anglais, les autres français, qui couraient et racouraient et pillaient l'un sur l'autre sans point de départ.* »

Parfois cependant, un nid d'aigle servait de point de départ permanent, tel celui de Geoffroy Tête-Noire, au service des Anglais, qui régnait sur le Bas-Limousin, à nos frontières, de son château de
Ventadour..



Armes du Limousin.



Armes de Bretagne.



Armure du xve siècle



Statue
de Du Guesclin.

Du Guesclin, également Breton, de chef de routiers passa au service du roi de France et par ses mérites s'éleva au titre le plus haut de l'armée, celui de connétable, bras droit du roi et presque son égal en honneurs sur le terrain militaire (tentes, étendards, armures, fanfares, butin, tout ce qui faisait pour les grands une fête de la guerre.

De 1370 à 1380, date de sa mort, le connétable Du Guesclin eut l'occasion de traverser, par deux fois, nos parages.

En 1370, il combat en Guyenne aux côtés du duc d'Anjou. Ils enlèvent Sarlat, Chancelade et Saint-Yrieix.

Pendant ce temps, le Prince Noir, après avoir pris Limoges où 3000 hommes sont passés par les armes, regagne l'Angleterre où il meurt d'hydropisie en 1376.

Cette année-ci, Du Guesclin revient à Périgueux avec 700 hommes d'armes et 300 arbalétriers ; il se fait donner une très grosse somme d'argent par les Conseils : est-ce pour le seul service du roi ? Du moins, il vient chasser les Anglais de la région nontronnaise en août 1377, toujours en compagnie du duc d'Anjou. Reprise du château des Bernardières, épisode célèbre chez-nous ; et le 17 août reprise de Bourdeilles. On dit qu'il passa une nuit au château de Nontron où la population dût lui faire bon accueil, puisque de tradition les Nontronnais sont fidèles au roi de France.

Dans la situation affligeante de la fin du XIV^e siècle, l'image est encore plus désolante dans les districts frontières, tout spécialement de la Guyenne et du Bas-Limousin, où nous nous trouvons. Levées de rançons et 'appatis' (ce que l'on donnait pour se procurer un sauf-conduit) pesaient si fort sur les paysans qu'ils opposèrent aux collecteurs une résistance armée. Des villages, des paroisses furent entièrement désertés.)

En 1404, dans nos environs, le connétable Charles d'Albret, car la maison d'Albret, après le mariage d'Amanieu VIII avec Marguerite de Bourbon, était définitivement passée au service du roi de France, reprit la place forte de Cornefy après douze semaines de siège. Il la prit par 'échellement', le château « *étant moult grand, fort et spacieux et comme inexpugnable.* »

En 1405, les Anglais s'emparent de Nontron qu'ils incendient ; à nouveau en 1407, ils y font irruption. Aussi, pour atténuer les misères des habitants, Charles VI, le 10 juin 1410, signe des 'Lettres Patentes' en faveur de Nontron pour exempter d'impôts la ville, en récompense des bons et loyaux services des Nontronnais. La taille, cet impôt par excellence, avait en effet été établie entre 1360 et 1388 dans tout le royaume, par Charles V, afin de doter le pays d'une armée régulière. Cette armée est composée d'archers et d'arbalétriers ; un habile archer tire 10 à 12 flèches par minute, l'arbalétrier 2.

Si 1375 marque le début de l'usage du canon qui lançait des pierres d'une quarantaine de kilos et des balles de plomb, l'usage ne s'en fit précis qu'au cours du XV^e siècle.

Néanmoins, on songe déjà à moderniser les défenses des châteaux que la guerre a soumis à de si rudes épreuves. On perce les murs des tours rondes ou pentagonales de meurtrières pour les couleuvrines et les petits canons. Puis les murailles se firent plus basses et prirent une forme arrondie pour amortir l'impact des boulets ennemis ; les canons furent placés au sommet des tours. A la fin du XV^e siècle, les murailles épaisses, basses et courbes furent protégées par un large boulevard ('Le siècle des Plantagenêts, Renneth Fowler). La raideur des pentes sur lesquelles est bâti Nontron rendirent probablement ce boulevard inutile et par ailleurs impossible à réaliser.

Enfin, l'argent manquait toujours !

Quand Jean de Bretagne, comte de Blois, rejeton de la tige d'Arthur, mais qui a perdu le titre de duc usurpé par un cousin, vient à Nontron avec sa mère, la duchesse de Penthièvre, après avoir été confirmé vicomte de Limoges, en 1418, il trouve le logis piteux. En assez triste équipage, il doit

accepter à Varaignes, l'hospitalité plus confortable d'Audoine de Perusse, seigneur des Cars, qu'il traite de 'cousin', en égard aux « *grands et notables plaisirs, amour, honneurs et services* » qu'il en a reçus.

Pourquoi Jean de Bretagne accomplissait-il ce voyage en Limousin ? La raison en est, que lorsqu'un seigneur succédait à son père ou lorsqu'il prenait possession d'une seigneurie échue par un héritage maternel comme c'était le cas ici, il se rendait au chef-lieu de chaque seigneurie afin de se faire reconnaître comme seigneur par les habitants et recevoir leur serment de fidélité.

Le lieu de réunion était en principe à proximité d'une église ou dans un château. En règle générale, c'est le seigneur qui prêtait serment le premier. Il promettait d'être bon et loyal seigneur, de faire droit et jugement à tous et à chacun, de protéger les habitants 'de tort et de force' et de tenir et conserver 'les fors, coutumes, libertés et franchises de la communauté'.

Les habitants de la seigneurie juraient ensuite d'être bons, fidèles, loyaux et obéissants, de veiller au profit de leur seigneur et de lui éviter tout dommage, de le conseiller bien loyalement et selon leur bon sens, de tenir son secret, de protéger sa vie et celle des siens, de défendre son honneur et sa seigneurie contre toute personne à leur loyal pouvoir et de l'aider de leur bonne foi.

La contribution forcée des populations de la seigneurie à tous les frais de défense militaire prenait le plus souvent trois formes : la construction, la garde et la défense du château. Château et enceinte de la ville ne constituaient que deux éléments d'un même ensemble fortifié.

Tous les habitants de la seigneurie étaient astreints à faire la manœuvre aux murs et aux fossés, car trêves et hostilités se succédaient sans répit.

En 1426, Nontron est à nouveau assiégé par les Anglais qui s'en rendent les maîtres (abbé Audierne). La traînée miraculeuse qui suit la marche de Jeanne d'Arc a eu peu d'impact en Périgord.

En 1436, le prieuré de Saint-Jean-de-Côle est détruit. La misère est générale. Il n'y a plus d'argent et s'il en reste chez certains, il se cache et s'enfuit. Origine d'assez nombreux trésors, retrouvés accidentellement, comme ce trésor de plus de 700 'hardits' du Prince Noir, frappés à Limoges en 1370 et retrouvés en 1854 à Nontron dans un mur de la place du Fort.

Jean de Blois achète le comté de Périgord en 1437 à la famille des Orléans, composée de plusieurs frères et d'un demi-frère, le comte de Dunois, le compagnon de Jeanne d'Arc.

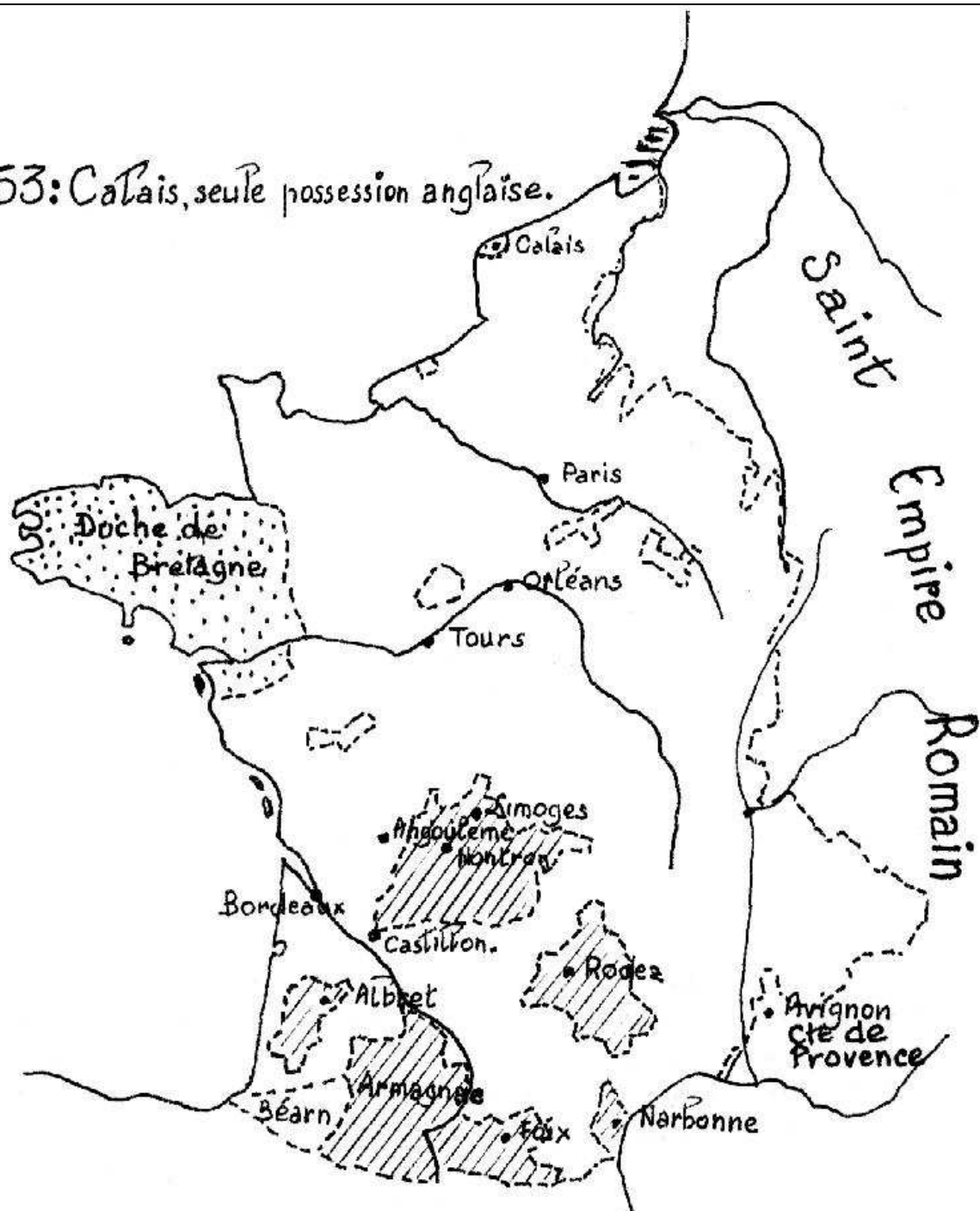
Le duc Louis d'Orléans avait reçu ce comté des mains de son frère, le roi Charles VI, le 23 janvier 1400 avec les dépouilles du dernier comte du Périgord, Archambaud VI. Mais Charles d'Orléans, son fils, était prisonnier à Londres depuis la défaite d'Azincourt et il fallait beaucoup d'argent pour payer sa rançon et le libérer. Ses frères vendirent donc à Jean de Blois le comté de Périgord, plaçant ainsi le Périgord et le Limousin sous l'autorité d'un seul seigneur et rattachant par là-même Nontron au Périgord.

Malgré cet apport d'argent, Charles d'Orléans ne put être libéré avant 1440. Il est vrai qu'il ne se trouvait peut-être pas si mal à Londres, où il rimait ses jolies poésies :

*« Le vent a quitté son manteau
De vent de froidure et de pluie
Et s'est vêtu de broderie,
De soleil luisant, clair et beau. »*

Ce ne fut pas sans appréhension que les nobles du Bas-Limousin virent ce rattachement des deux provinces et ils envoyèrent une adresse à Jean de Blois, leur vicomte de Limoges, s'exprimant ainsi : « *Nous vous prions, afin que la vicomté ne soit pas dépeuplée, que vous ne receviez pas nos hommes dans le comté que vous venez d'acheter, qui est inculte et en ruines.* »

1453: Calais, seule possession anglaise.



En hachuré: les territoires qui appartiennent aux Albret ou qui leur sont revenus par mariage durant les 14^{es} & 15^{es} Siècles.

Jean de Blois se montra un maître compétent dans ses nouvelles possessions. C'est lui qui, en 1451, réussit à chasser les Anglais du Périgord avant la bataille définitive de Castillon.

Il se plaisait, paraît-il, à séjourner à Nontron, comptant sur la fidélité de ses habitants. Il mourut le 6 Novembre 1453, sans descendant, et fut enterré à Excideuil.

Tous ses biens, comté du Périgord, vicomté de Limoges, baronnie de Nontron, échurent à son frère Guillaume de Blois, dit l'Aveugle.

Celui-ci meurt le 30 août 1455 et c'est Françoise, l'aînée de ses trois filles, âgée de 14 ans, qui devient comtesse du Périgord, vicomtesse de Limoges, baronne de Nontron et autres lieux.

Elle épouse en 1462, Alain d'Albret, important seigneur Landais et lui apporte tous ses biens. La date du mariage varie suivant les auteurs de 1456 – elle aurait été vraiment bien jeune ! – à 1470. Il me semble que la date de 1462 est la plus vraisemblable puisque c'est en 1464 qu'Alain d'Albret reçoit, en son château de Nontron, l'hommage d'Aymard Roux.

Françoise avait deux sœurs, Charlotte et Jeanne. Alain d'Albret, dans un procès qu'il soutint contre sa belle-sœur Charlotte, fit décrire toutes ses circonscriptions. Les matériaux sont centralisés au Trésor des sires d'Albret, qui est arrivé, presque intact, aux Archives Départementales de Pau.

Le château de Nontron, un des plus forts du pays, valait 50 000 livres. La seigneurie rapportait annuellement 200 livres en argent, 150 charges de froment, seigle ou avoine. La charge, mesure de grains, était composée de trois setiers, et le setier de 4 boisseaux. Total 1800 boisseaux. Antérieurement, le rapport avait été plus élevé.

En 1367, les seuls émoluments de justice avaient produit 300 livres. Le péage et le barrage de Nontron devait être assez productifs : droit de 4 deniers par livre pesant.

A la fin du XV^e siècle, la ville de Nontron était encore entourée de fossés sur lesquels il était expressément défendu de bâtir. La plupart des habitants sont francs de guet. Il n'y avait pas plus de 300 feux assujettis à cette redevance. La grande forêt de Nontron appartenait à plusieurs propriétaires. Quelques unes des seigneuries qui ne devaient que l'hommage à Nontron, étaient très considérables et se qualifiaient de châtellenie ou même de baronnie.

Madame Battut

Communication au GRHIN le 5 août 1982

Archives du GRHIN n° 91.

DEUX PARLEMENTAIRES NONTRONNAIS :
THOMAS
(1799-1877)
ET ALCIDE
DUSOLIER
(1836-1918)

Je vais évoquer et retracer la vie du Nontronnais Alcide Dusolier, député de la Dordogne puis sénateur et questeur au Sénat, dont l'activité politique à la fin du Second Empire et à l'aube de la III^e République, contribua grandement, et après un long combat, au succès des idées républicaines dans notre département.

Mais pour compléter le paysage politique du Nontronnais, à cette époque, je veux aussi rappeler l'existence de Thomas Dusolier, père d'Alcide, qui fut député de Nontron dans la Monarchie de Juillet, la Seconde République et le Second Empire.

Thomas Dusolier Député de Nontron en 1839.

Thomas Dusolier, avocat à Nontron où il était né le 15 mars 1799, fut élu député le 2 mars 1839 (il avait 40 ans) en battant, grâce aux voix des libéraux du 5^{ème} collège, par 159 voix contre 138, au suffrage censitaire qui existait encore, le colonel Lamy, député sortant, membre de la majorité ministérielle du roi Louis-Philippe. Il devenait ainsi le premier député de la Dordogne, membre de l'opposition à la Monarchie de Juillet.

Thomas Dusolier, dès avant cette élection, s'était fait remarquer pour ses convictions démocratiques et son opposition au gouvernement Louis-Philippe. Albert de Clavimont, ancien préfet de la Dordogne, le définit ainsi dans ses Mémoires : « *Un vieux Constituant de la Restauration qui voit des gendarmes et des Jésuites jusque dans la ruelle de son lit.* »

Son succès ne fut d'ailleurs que de courte durée car aux élections suivantes du 9 juillet 1842, il est battu avec 149 voix contre 161 au marquis Joseph de Beaupoil de Saint-Aulaire, conservateur ministériel.

Mais les affrontements politiques se succèdent, à cette époque, à un rythme rapide, puisque 4 ans plus tard, aux élections du 1^{er} août 1846, Thomas Dusolier triomphe du marquis de Saint-Aulaire et reprend le siège de député de Nontron et sa place comme membre de l'opposition ministérielle.

Un chroniqueur commente ainsi cette élection :

« *Au cours de la campagne, les partisans de Dusolier ont reproché à M. de Saint-Aulaire son vote contre la réduction de l'impôt du sel 'l'ancienne Gabelle' qui était, on le sait, très impopulaire. L'opposition s'était attachée à persuader les paysans que s'il payaient le sel si cher, c'était au marquis de Saint-Aulaire qu'il fallait l'attribuer.* »

D'ailleurs la Monarchie de Juillet était près de sa chute et deux ans plus tard, après les journées d'émeute de février, Louis-Philippe abdique le 24 février 1848 et la République est proclamée.

Sous la II^e République à l'Assemblée Constituante – 1848 –

Le Gouvernement provisoire décide de nommer dans chaque département des commissaires de la République pour le représenter et le Ministre Ledru-Rollin désigne à ce poste Thomas Dusolier qui, le 4 mars 1848, s'installe à Périgueux en remplacement du préfet de Marcillac.

Mais au bout de quelques semaines, Dusolier, ayant fait preuve de trop d'indépendance à l'égard des instructions du ministre qui l'avait nommé, est considéré comme trop modéré, et remplacé par un triumvirat radical, constitué par Jean Chavoix, Charles Montagut et Lamarque.

Ceux-ci ont d'ailleurs au dessus d'eux, Louis Laborde, journaliste, commissaire général du Gouvernement provisoire, investi d'un pouvoir de contrôle sur les départements de la Gironde et de la Dordogne.

Le Gouvernement provisoire décide, dès le 6 mars, qu'une Assemblée Constituante sera élue le 23 avril 1848, qu'elle comprendra 900 membres (1 représentant par 40 000 habitants) élus au scrutin de liste départemental (1 seul tour par tous les Français âgés de 21 ans, sans aucun contrôle de cens) ce qui est nouveau et constitue la première élection au suffrage universel.

Ainsi, la Dordogne élira 13 députés – chiffre record et jamais égalé – alors que sous la Monarchie de Juillet, il n'y avait que 7 députés élus au scrutin d'arrondissement, par les électeurs soumis à un cens de 100F : Périgueux, 2 circonscriptions ; Bergerac, également 2 ; Nontron ; Ribérac et Sarlat.

A ce scrutin de 23 avril 1848, il y a eu en Dordogne 140 087 inscrits avec 110 598 votants, ce qui est une proportion considérable, et une liste unique de 13 candidats d'opinions fort diverses, sollicitait les suffrages. Thomas Dusolier est élu second avec 103 679 voix – Le troisième est Lamartine, membre du Gouvernement provisoire avec 75 868 voix, le dernier des élus de la liste est le docteur Jean Chavoix, avec seulement 34 743 voix, soit moins du tiers des voix recueillies par Thomas Dusolier. C'est dire la popularité du candidat nontron nais dans l'ensemble du département.

Est également élu député, un autre Nontron nais, Grolhier Desgrousses, avocat à Nontron. Celui-ci était célèbre dans la région pour s'être engagé dans l'armée impériale pendant les Cent Jours. Il avait combattu la Restauration en s'affiliant à plusieurs sociétés secrètes. En 1817, au cours d'un duel, il avait tué un officier de la Garde Royale. Puis en 1823, il s'était inscrit au Barreau de Nontron où il revint modestement reprendre sa robe d'avocat, à la fin de la Session Constitutionnelle, et plaida jusqu'à sa mort survenue le 13 janvier 1857.

Lamartine, élu dans 10 départements, ayant opté pour la Seine et Latrade, élu également en Corrèze, ayant choisi ce département, une élection complémentaire pour deux sièges a eu lieu le 6 juin 1848.

Celle-ci n'a guère passionné les électeurs puisque les 2 élus ont recueilli moins du septième des suffrages des électeurs inscrits. Les élus furent Louis Mie et Barailler, imprimeur à Périgueux.

Barailler (20 256 voix) avocat à Paris, secrétaire de Thomas Dusolier dont il devint ensuite le gendre, âgé de 26 ans, est le plus jeune des députés de l'Assemblée. Au cours des journées de juin, il prend part à l'attaque du Panthéon contre les insurgés, puis il est chargé par l'Assemblée d'une mission de conciliation avec les émeutiers des faubourgs Saint-Antoine et du Temple.

La popularité de Thomas Dusolier tenait à la sagesse des mesures prises par lui durant quelques semaines pendant lesquelles il avait été commissaire du gouvernement provisoire.

A l'Assemblée Constituante, Dusolier, Grolhier-Desbrousses et Barailler, les 3 députés nontron nais siègent avec les Républicains de la nuance Cavaignac, ils votent ensemble le

bannissement de la famille d'Orléans, la suppression de l'impôt sur le sel et contre l'abolition de la peine de mort dont le problème était déjà à l'ordre du jour.

Cette Assemblée Constituante a créé deux pouvoirs, un président de la République, élu au suffrage universel et une Assemblée Législative unique, ce qui crée quelques similitudes entre la Constitution de la II^e République et la Constitution actuelle de la V^e République. Le 10 décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte est élu président de la République et en prenant ses fonctions le 20 décembre, il nomme un autre Périgourdin, le maréchal Bugeaud commandant en chef de l'Armée des Alpes. La Dordogne a voté en masse pour le Prince-Président, par 92 539 voix sur 104 512 suffrages exprimés.

L'Assemblée Législative

Le docteur Jollivet 'Représentant du Peuple' –1848-

Le 13 mai 1849, l'Assemblée Législative est élue et remplace l'Assemblée Constituante. A ces élections au scrutin de liste départemental, la Dordogne ne doit choisir que dix députés. S'affrontent alors une liste 'démocrate-socialiste' patronnée par Marc Dufrasse et le Dr Chavoix d'Excideuil sur laquelle figurait de Dr Jollivet de Nontron, et une liste modérée avec Thomas Dusolier, Barailler, son secrétaire, et le maréchal Bugeaud.

C'est toute la liste 'démocrate-socialiste' qui est élue avec une moyenne de 60 000 voix, la liste modérée de Thomas Dusolier - Bugeaud n'en recueillant que 42 000 en moyenne. L'autre Nontronnais, Grolier-Desbrousses, candidat isolé, n'en obtient que 6921. Il était déjà difficile d'être un indépendant isolé !

Les 'démocrates-socialistes' élus en Dordogne sont d'ailleurs en minorité dans cette Assemblée qui n'en comptait que seulement 120 face à 500 conservateurs (orléanistes et légitimistes) et 75 républicains modérés.

Le 20 août 1850, un événement dramatique survenait en Dordogne. Au cours d'un duel, à Chamiers, près de Périgueux, le Dr Chavoix, député, tuait d'une balle en plein front Auguste Dupont, directeur de 'l'Echo de Vésone', ancien candidat sur la liste adverse, son grand ami qui l'avait violemment attaqué dans la presse périgourdine.

Cette Assemblée vivait depuis novembre 1851, sous la menace d'un coup d'Etat du Prince-Président qui survenait le 2 décembre 1851.

Marc Dufrasse et Jollivet sont arrêtés par la troupe et conduits à la prison de Mazas. Plus tard, le Dr Jollivet est relâché et revient à Nontron reprendre sa profession de médecin. Marc Dufrasse, le député, avocat à Ribérac, très engagé déjà dans la lutte contre la Monarchie et l'Empire, est condamné à la déportation perpétuelle ; mais sur l'intervention de George Sand et surtout du Périgourdin Pierre Magne, devenu ministre très influent du Second Empire, sa peine fut commuée en simple exil. Il vécut en Angleterre, en Belgique et en Suisse jusqu'en 1870, ayant toujours refusé d'écrire à l'Empereur pour solliciter sa grâce.

Le Second Empire

Thomas Dusolier, député en 1852.

Au plébiscite du 22 décembre 1851, la Dordogne, qui en mai 1849 avait élu les députés 'démocrates-socialistes', se ralliait en quasi totalité à l'Empire et apportait au vote plébiscitaire 112 784 oui contre 5 720 non.

La Constitution impériale promulguée le 14 janvier 1852 créait un Corps Législatif de 261 membres, avec 4 députés seulement pour la Dordogne, élus dans les circonscriptions de Périgueux, Bergerac, Sarlat et Nontron.

C'est l'époque impériale de la candidature officielle, proposée et recommandée par le préfet – et nous retrouvons une nouvelle fois Thomas Dusolier, rallié à l'Empire, élu le 29 février 1852 par 20 241 voix sur 26 750 votants.

Voici comment un ouvrage intitulé « Les Grands Corps Politiques de l'Etat » (Paris, Dentu – 1852) nous présente Thomas Dusolier, député de la circonscription de Nontron :

« S'il n'a pas changé ses habitudes physiques, vous reconnaîtrez M. Dusolier à sa longue tête, à ses joues imberbes et amaigries, à sa mise et à sa tournure d'une extrême simplicité. Député de l'extrême gauche sous la Monarchie, Commissaire de la République après février 1848, il vint siéger à l'Assemblée Constituante comme représentant démocrate. Les événements avaient marché, lui, il était resté stationnaire. Aux élections de l'Assemblée Législative de mai 1849, il resta sur le terrain avec son collègue Taillefer. Mais, ils sont revenus tous les deux représenter la Dordogne avec l'Empire (en 1852). »

Au renouvellement de 1857, les électeurs de la Dordogne ont réélu les 4 députés sortants, à la suite d'une campagne au cours de laquelle le préfet avait adressé une circulaire où il était dit :

« Le nom de l'Empereur, comme un phare que les vapeurs condensées par l'intrigue ne peuvent obscurcir, illumine cette urne et découvre à tous les yeux la vraie route dans laquelle nous avons trouvé depuis six années la sécurité et l'honneur. Le Gouvernement veut le triomphe de ses candidats, comme Dieu veut le triomphe du bien en laissant à chacun la liberté du mal... »

Il n'en est pas moins vrai qu'en 1857, l'opposition commençait à se manifester. L'adversaire du Dr Taillefer à Sarlat, M. Gibiat, réunissait 7800 voix et Thomas Dusolier voyait ses 20 241 voix de 1852 descendre à 14 967 (sur 32 845 inscrits).

Ce devait d'ailleurs être son dernier mandat parlementaire.

Au renouvellement de 1863, il avait cessé de bénéficier de la faveur de l'Empire qui lui avait préféré pour Nontron un candidat pour le moins imprévu et surprenant. C'était un jeune diplomate américain né à Boston, le comte Welles de Lavalette. Le Marquis de Lavalette, ancien député de Bergerac, sous la Monarchie de Juillet, devenu sénateur du Second Empire, Ministre de l'Intérieur et des Affaires Etrangères de Napoléon III et Ambassadeur à Londres, avait épousé une Américaine, Mistress Welles, et adopté son fils qui était également devenu le gendre du Ministre d'Etat Eugène Rouher, l'homme le plus puissant de France après l'Empereur. Aussi le jeune Welles – devenu comte Welles de Lavalette par le mariage de sa mère – parlant difficilement le Français, le 16 mars 1863, quelques semaines avant le scrutin du 1^{er} juin, devint grâce à la puissance de la candidature officielle, député du Nontronnais, où il était parfaitement inconnu.

Il battait avec 14 685 voix, des Nontronnais de vieille souche, très estimés et connus, et également d'opinion conservatrice, l'excellent avocat nontronnais Mazerat (6446 voix) et le monarchiste de Belhade (2801 voix).

Mazerat tentait, mais en vain, de faire annuler cette élection illégale, le délai prescrit entre une naturalisation et un mandat électoral n'étant pas respecté...

Ainsi s'achevait le règne en nontronnais du parlementaire Thomas Dusolier, le père d'Alcide, dont nous allons maintenant évoquer le personnage.

L'étudiant Alcide Dusolier Journaliste – Critique littéraire.

Alcide Dusolier est né à Nontron le 21 septembre 1836, fils de Thomas Dusolier, avocat, et de Marie Henriette Françoise Ribeyrol. Il fait ses études secondaires au Collège Ecclésiastique de Pons (Charente-Maritime) qui était réputé pour la qualité de son enseignement. Il a comme camarade de classe un jeune noble périgourdin, Alain de Moneys, qui sera la malheureuse victime, le 16 août 1870, du crime de Hautefoy, que nous évoquerons ultérieurement. Ils avaient à Pons le même correspondant, un oncle du jeune Alain.

C'est à la Faculté de Droit de Paris qu'Alcide poursuit, à 18 ans, ses études universitaires. Son père, élu depuis février 1852 ; membre du Corps Législatif du Second Empire, vient également de s'installer dans la capitale.

Licencié en droit, Alcide ne choisit pas de s'inscrire au Barreau de Nontron, mais opte pour le journalisme et la carrière de critique littéraire.

Au Quartier Latin, il fréquente les écrivains en vogue et les cercles littéraires. Il écrit sous son nom et sous les pseudonymes de Jean de La Matrille et d'Etienne Maurice. Il collabore au Figaro, au Nain Jaune, à la Vie Parisienne, à l'Artiste et même à une petite revue locale : la Gazette Verte de Mareuil.

Parmi ses œuvres littéraires et politiques, nous mentionnons :

- « Décentralisation et Décentralisateur » (1859)
- « Ceci n'est pas un livre » (1860)
- « Mémoires et Révélations du Valet de chambre aux cheveux roux » (1864)
- « Propos de Jean de la Matrille » (1867)
- « Politique pour tous » (1869)
- « le Plébiscite du 8 mai » (1870)
- « Ce que j'ai vu du 7 août 1870 au 1^{er} février 1871 » (1874)

La plupart de ces ouvrages ne subsistent qu'en de rares exemplaires que j'ai la chance de posséder, mais d'autres sont introuvables, même à la Bibliothèque Nationale.

En 1882, il publie une étude critique sur Barbey d'Aurévilly, un écrivain qu'il connaît particulièrement bien, et dont il loue les qualités dramatiques et la couleur éclatante. Dans un autre ouvrage « Nos Gens de Lettres », paru en 1864, il étudie le caractère et les œuvres de nombreux écrivains en vogue de son époque : Sainte-Beuve ; Edmond About ; Dumas Fils ; Octave Feuillet ; Jules Simon ; Balzac ; George Sand et Charles Baudelaire qu'il qualifie de Boileau hystérique !

Il prend la défense de Frédéric Mistral contre Emile Zola qui reproche au grand Félibre provençal d'être un poète patoisant. Dans le domaine politique, comme dans le domaine culturel, Alcide Dusolier sera toujours un précurseur. Il critique déjà – en 1864 – la centralisation excessive dont beaucoup aujourd'hui voudraient libérer notre Pays. Voici ce qu'il écrit : « *Grâce à l'idée obstinée de centralisation, toujours placée devant nos esprits et à travers laquelle nous avons coutume de regarder toute chose, que de fois n'ai-je pas entendu demander : pourquoi Mistral n'écrit-il pas en Français ? Croyant le déshonorer littérairement par l'épithète de poète patois !* ».

Et Alcide Dusolier répond : « *Moi, je vous dis que lorsqu'un patois – on dirait aujourd'hui un dialecte occitan – réfléchit la nature en ses images brillantes et nettes, qu'il exprime tantôt avec cette grâce, tantôt avec cette énergie, les situations les plus diverses, les sentiments les plus fins comme les plus violents, c'est une langue qui convient merveilleusement au peuple ardent qui la parle, au paysage éclatant qu'elle décrit. Comment une langue dans laquelle Dante écrivit les deux premiers chants de l'Enfer peut être aussi méprisée.* »

Lorsqu'il écrit à Frédéric Mistral de sa résidence d'été de Bonrecueil, près de Mareuil, il s'exprime ainsi : « *C'est du Périgord, mon ami, que je vous écris cet article. Ah ! qu'il fait doux vivre ici ! sans dédaigner votre Provence, mon cher Mistral, cette région du Périgord, voyez-vous, est bien la plus plaisante de France. Pourquoi ? Je ne saurais le dire, cela ne se prouve pas, mais vous me mépriserez, vous qui aimez tant votre pays, si je ne préférerais pas le mien.* »

Alcide Dusolier

Militant républicain sous l'Empire.

Notre étudiant parisien n'épouse pas les opinions politiques de son père, l'opposant républicain de la Monarchie de Juillet, l'ancien Commissaire de la République de la Révolution de 1848, qui désormais s'est rallié à l'Empire.

Dès la Faculté de Droit, Alcide Dusolier est devenu le camarade et l'ami d'un autre jeune méridional du Sud-Ouest, son cadet de quelques mois, Léon Gambetta, né le 1^{er} avril 1838 à Cahors.

Ces jeunes étudiants républicains se réunissent au Quartier Latin, au café Voltaire – peut-être à cause de son nom ! – et au café Procope qui existe toujours, intact et parfaitement conservé, 13 rue de l'Ancienne Comédie, près du Carrefour de l'Odéon. Des colloques se tenaient aussi au café de Bruxelles, autours de Barbey d'Aurévilly, auquel Dusolier a d'ailleurs consacré, en 1862, une de ses études littéraires.

Gambetta, qui avait une puissance d'assimilation extraordinaire et une prodigieuse mémoire, était devenu l'animateur et le tribun de toute cette jeunesse républicaine qui, à Paris, lors des élections du 1^{er} juin 1863 militait en faveur des candidatures libérales d'Emile Olivier et de Jules Favre.

Dusolier accompagnait Gambetta lorsque celui-ci dans une intervention retentissante, à la mairie du IV^e Arrondissement, apporta un soutien déterminant à Jules Favre qui fut, sous l'Empire, un des premiers élus républicains.

Alcide Dusolier – Précurseur de l'écologie – Défenseur de la nature et du jardin du Luxembourg – en 1866 –

Alcide Dusolier ne se limitait pas à son rôle de critique littéraire et de militant républicain. Il intervenait dans les domaines les plus divers. C'est ainsi qu'il publie, en 1866, une petite brochure destinée à MM. les députés de Paris, pour empêcher la mutilation des jardins du Luxembourg à Paris, au profit de quelques spéculateurs – On dirait aujourd'hui de 'promoteurs immobiliers'.

C'est l'époque où, sous l'administration du baron Haussmann, sénateur et préfet de la Seine, on fait de grands travaux dans Paris ; on démolit d'anciens quartiers vétustes, pour tracer de larges et grands boulevards, entourés de grands immeubles à étages – Qui s'appellent aujourd'hui le Boulevard Haussmann, le Boulevard des Italiens, de la Madeleine, de Sébastopol.

Ainsi, Paris de la Rive Droite de la Seine est totalement transformé. Les entrepreneurs de l'époque poursuivent leurs travaux et ouvrent de nouveaux chantiers sur la Rive Gauche de la Seine et ils envisagent d'ouvrir un boulevard et de construire des immeubles d'habitation et commerciaux dans le magnifique Jardin du Luxembourg qui entoure le Palais du Luxembourg où siège le Sénat.

Alcide Dusolier s'indigne à cette pensée et publie un pamphlet adressé aux députés de Paris pour empêcher cette opération qu'il considère comme scandaleuse.

Il s'exprime en ces termes :

« Paris a cette joie de posséder un jardin unique au monde par sa beauté, son étendue et la variété de sa flore ; un parc aux lignes harmonieuses, aux vastes perspectives, où l'art et la nature se marient pour l'enchantement des yeux et de l'esprit ; une forêt d'arbres, de fleurs, de statues, qui est la parure et la santé de la Rive Gauche, qui en est aussi sa richesse ; qui remplace, pour tant de milliers de personnes aux petites fortunes, la campagne désirée, mais interdite à leur médiocrité... Et vous allez détruire une merveille si utile !

Vous allez faire des marronniers centenaires autant de poteaux nus où vous suspendrez l'écriteau : 'Terrain à vendre' ! Et cela, après je ne sais quelle enquête, une enquête dont nous n'avons entendu parler qu'au moment où vous avez déclaré qu'elle était faite ; une enquête que nous ne connaissons pas, dont vous ne nous livrez pas les éléments...

Non, une pareille chose est impossible. »

Ainsi, Alcide Dusolier, homme de progrès dans tous les domaines, homme en avance sur son siècle, se révèle un parfait écologiste et un défenseur de la nature, le défenseur des espaces verts, que l'on regrette aujourd'hui dans les villes, dont on déplore la disparition, et que l'on cherche à recréer après avoir trop construit.

D'ailleurs, grâce à l'action de Dusolier, le merveilleux Jardin du Luxembourg a été conservé et c'est le plus beau et presque le seul demeuré intact dans Paris !

Tout serait à signaler dans ce petit volume. Et voici ce qu'il ajoute à propos des enquêtes :

« Si cette amélioration était si vivement réclamée, ce que prétendent les enquêteurs officiels, le Gouvernement avait un moyen bien simple de couper court à toute protestation, c'était d'ouvrir dans chaque mairie de Rive Gauche, un registre où les intéressés seraient venus écrire leurs 'oui' ou leur 'non', puis qu'on aurait comptés ! »

Alcide Dusolier réclame ce qui a été créé par la suite et qui s'appelle une enquête publique de 'commodo et incommodo'.

Création de la Loge 'l'Avenir de Nontron'

Cependant, Alcide Dusolier n'oublie pas son Nontronnais natal où il vient fréquemment et où il milite également en faveur des idées républicaines.

Le 26 juin 1869, il fait partie des 13 francs-maçons qui décident de créer à Nontron une loge de rite français, sous le titre 'l'Avenir de Nontron'. Elle sera le lieu de réunion des quelques républicains nontronnais qui combattent ouvertement l'Empire.

Aux côtés d'Alcide Dusolier, on trouve Antoine Debidour, avocat, qui deviendra le vénérable de la Loge et à ses côtés, Marc Queyroy, pharmacien, les frères Jean et Emile Millet-Lacombe de Saint-Saud et Me Jean Marquet, notaire à Champniers-Reilhac.

Le plébiscite du 8 mai 1870 qui est, en Dordogne, un grand succès pour l'Empire, ne ralentit pas l'ardeur des militants républicains de Nontron, puisque la Loge est officiellement installée le 28 mai 1870 par le frère Gaillard, de la Loge de Périgueux, 'Les Amis Persévérants et l'Etoile de Vesone Réunis', qui avait d'ailleurs contribué, par la remise d'un certain nombre d'objets, à l'édification de cet atelier.

Les réunions se tiennent d'abord dans un local de la rue Notre-Dame, appartenant au boulanger Desbordes qui, ultérieurement, refuse de continuer à les recevoir. La Loge s'installe ensuite dans une maison de la rue Brune, dont les propriétaires étaient les familles Picaud – Jollivet, descendants des héritiers du docteur Jean-Jacques Jollivet, ancien député de Nontron durant la Seconde République, décédé depuis le 25 avril 1854.

Comme je suis également un des descendants du Dr Jollivet, je me souviens du temps de mon enfance, avoir trouvé dans le grenier de notre maison familiale maints objets, parchemins et diplômes maçonniques qui m'intriguaient fortement et dont la plupart ont, hélas, disparu, lors de déménagements, il y a de longues années. Ces documents seraient aujourd'hui fort précieux et intéressants pour les Archives du GRHIN !

Le Plébiscite de 8 mai 1870.

Inquiet des succès républicains et de l'agitation dans certaines régions, et en particulier dans les grandes villes et à Paris, l'Empire décide de procéder à quelques timides réformes pour

libéraliser le régime et de soumettre ces projets qui devaient constituer l'Empire Libéral à l'approbation du peuple, c'est-à-dire au plébiscite du 8 mai 1870.

Alcide Dusolier prend une part active à la campagne d'opposition. Il publie en avril 1870, chez l'éditeur Rastouil à Périgueux, une brochure intitulée 'Le Plébiscite du 8 Mai'.

La propagande en faveur de cette consultation et pour le 'oui', est faite en Nontronnais par le comte de Béarn, sénateur-maire de La Rochebeaucourt.

A Paris, et dans certaines grandes villes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Toulon, où existe un fort courant républicain, le 'non' l'emporte (dans la Seine, 184 000 'non' et 138 000 'oui').

Mais les campagnes approuvent en masse le plébiscite. Dans la France entière : 7 330 000 'oui' et 1 560 000 'non'.

En Dordogne, les résultats sont encore plus favorables à l'Empire :

Dans l'arrondissement de Nontron, 20120 oui et 774 non.

Dans le canton de Nontron 3356 oui et 192 non dont 183 'non' à Nontron-Ville et 9 'non' pour le reste du canton.

Pour l'ensemble du canton de Bussière-Badil, seulement 3 'non'... !

C'est dire combien, dans notre Nontronnais, était puissante l'implantation bonapartiste et infiniment faible le mouvement républicain. C'est seulement dans la commune de Nontron qu'existait réellement un petit mouvement républicain.

Dans la foulée de ce succès, l'Empire décide le renouvellement des Conseils Généraux, des municipalités et des maires, qui à l'époque n'étaient pas élus, mais nommés par le pouvoir (le préfet).

Aux élections du Conseil Général le 18 juin 1870, un mois après le plébiscite :

- Mazerat, avocat, Conseiller général sortant, seul candidat, est élu par 2617 voix. C'est un important propriétaire terrien qui habite le château de Nontron.

De Laugardière, également seul candidat, est réélu Conseiller d'arrondissement.

Tous les deux sont des Bonapartistes fervents.

Mazerat est nommé maire de Nontron, et Duvoisin son adjoint.

La vie à Nontron en 1870

Le Tribunal, La Presse, La vie locale.

Pour bien comprendre la vie publique à Nontron, en cette fin du Second Empire, il faut se replacer à cette époque et savoir comment était composée la population de notre sous-préfecture.

Petite capitale d'une région essentiellement agricole, Nontron ne possédait plus d'industrie ; les Forges du Bandiat qui avaient apporté une réelle prospérité au début du siècle ont disparu. Seules les foires mensuelles et le marché hebdomadaire donnent une certaine activité au commerce et à l'artisanat local.

Mais notre sous-préfecture était encore le siège d'un Tribunal civil et correctionnel, entouré d'un important appareil judiciaire constitué de magistrats, avocats, avoués, huissiers, greffiers, qui forment au sein de la cité une société importante, active et cultivée. Chaque semaine, le Tribunal rassemble des plaideurs venus de tout l'arrondissement consulter les hommes de lois et répondre aux convocations des magistrats.

En ce temps-là, il n'y avait ni radio, ni télévision, ni presse parisienne, et en l'absence de communications rapides avec l'extérieur, et en l'absence de chemin de fer, c'est la presse locale avec deux ou trois journaux bi ou tri-hebdomadaires (Le Nontronnais, l'Union Nontronnaise, et le

Courrier de Nontron) qui apportent à la population les nouvelles politiques ou locales et les informations générales impatiemment attendues.

C'est cette presse, avec le monde judiciaire et les quelques membres des professions libérales, médecins, pharmaciens, notaires, qui formaient l'opinion publique.

C'est au sein de cette petite société assez restreinte que s'animent les débats politiques toujours passionnés, et que se recrutent les chefs locaux des trois grands courants politiques de l'époque : les Monarchistes, les Bonapartistes et les Républicains.

Dans les campagnes restées sous l'influence d'un clergé conservateur, deux tendances s'affrontent, celle des Monarchistes constituée par des propriétaires ruraux appartenant à des familles de petite noblesse, et une paysannerie très attachée au Bonapartisme qui lui avait apporté le droit de vote et le suffrage universel.

Les Républicains, hostiles à Napoléon III, se recrutent presque exclusivement chez les ouvriers des villes et parmi cette bourgeoisie libérale et voltairienne, fidèle aux traditions des Encyclopédistes et de la Libre Pensée, du Tiers Etat et de la Révolution de 1789.

A Nontron, les listes municipales qui s'affrontaient étaient toujours dirigées par un ou plusieurs avocats et avoués, accompagnés d'un médecin, de commerçants, artisans et cultivateurs.

En Dordogne, Périgueux était la seule ville administrée par une municipalité républicaine, celle du docteur Guilbert, devenu au lendemain du 4 septembre, préfet de la Dordogne et seules les quatre sous-préfectures, Bergerac, Sarlat, Ribérac et Nontron, grâce à l'action de quelques avocats ou avoués et de médecins, possédaient de petits noyaux républicains et parfois une Loge Maçonnique.

La guerre de 1870.

Mais la liesse impériale et la joie des succès électoraux ne devait durer que quelques jours.

Le 20 juillet, l'Empire déclare la guerre à la Prusse. L'Empereur, personnellement, désire la paix, mais le parti de la guerre, soutenu par l'Impératrice, l'emporte. Thiers, qui n'est pas partisan de cette déclaration de guerre, est insulté à la Chambre.

Dans un élan patriotique, les Républicains se rallient à la défense de la Nation. On chante la Marseillaise pour la première fois aux Tuileries, chez l'Empereur, et à l'Opéra devant le duc de Mouchy.

Un nouveau sous-préfet est nommé à Nontron, M. de La Batut, de Bergerac, qui aura ensuite une longue carrière politique en Dordogne, comme député et sénateur.

C'est l'Union Nationale sous les plis du drapeau tricolore et autour de l'armée. Tous les Français, y compris les plus fervents Républicains, s'engagent.

Antonin Debidour, jeune professeur au Lycée de Périgueux, fils du Vénérable de Nontron, part rejoindre ses camarades de l'Ecole Normale Supérieure qui, bien qu'exempts de service, sont tous partis aux Armées.

Un jeune avocat de Nontron, Lucien Laforest, qui vient de prêter serment au Palais, et qui est connu pour son militantisme contre l'Empire, s'engage dans les mobiles de la Dordogne qui combattront glorieusement dans l'Armée de la Loire et s'illustreront à la bataille de Coulmiers sous les ordres du colonel de Chadois.

Mais cette guerre n'arrête pas les scrutins et le dimanche 7 août ont lieu à Nontron, des élections municipales.

23 conseillers municipaux sont à élire – et dans un grand élan d'union – les électeurs choisissent des Bonapartistes et des Républicains. Mazerat, Martin, Vallade, Duvoisin, conseillers sortants et Bonapartistes sont en tête, mais sont également élus quelques Républicains : Faye-Tabit,

avocat ; le docteur Numa Picaud ; Duponchel, receveur des Postes ; Amblard-Ladurantie, filateur et Alcide Dusolier – le 2^{ème} élu mais dont c'est la première élection à Nontron.

Ce même jour, vers 5 heures, alors qu'ils achèvent de voter, les Nontronnais, convaincus du succès de leurs armées, apprennent avec stupeur notre première et grave défaite à Reichshoffen. Les cuirassiers de Mac Mahon s'immortalisent dans une charge mémorable sous les ordres du colonel Margueritte, mais les 30 000 Français succombent devant les 150 000 Prussiens.

La fin de l'Empire et les premiers jours de la République à Nontron.

Nous connaissons avec la plus grande exactitude la vie et l'atmosphère à Nontron durant ces dernières journées de l'Empire agonisant. C'est qu'Alcide Dusolier a publié en 1874 un petit ouvrage d'un très grand intérêt pour les Nontronnais et pour les historiens de cette époque.

Il ne reste à ma connaissance que 3 ou 4 exemplaires de ce volume qui doit être précieusement conservé par ceux qui ont la chance de le posséder.

Voici ce que raconte notre compatriote dans « Ce que j'ai vu du 7 août au 1^{er} février 1871 » :

« Je me souviens comme hier, du jour où nous apprîmes ici l'écrasement de Mac Mahon à Reichshoffen.

C'était le 7 août, vers cinq heures.

On votait, ou plutôt, on avait fini de voter. Le maire venait d'ouvrir la vaste caisse de bois blanc, où, depuis la veille au matin, se coulaient, par une fente étroite, comme en ont les anciennes tirelires, les bulletins des habitants appelés à nommer leurs Conseillers municipaux.

Assis au bureau, disparaissant au milieu des électeurs penchés sur eux et qui, parfaitement rassurés sur le résultat d'une guerre inaugurée par la glorieuse affaire de Saarbruck, réservaient leur inquiétude à l'issue de la bataille municipale, les scrutateurs avaient commencé le dépouillement, quand, tout à coup, un citoyen entra vivement dans la salle et nous annonça 'une grande victoire de Mac Mahon'...

A peine le survenant eut-il parlé que nous entendîmes un roulement de tambour, c'était la dépêche qui arrivait. Elle fut fixée contre le mur par quatre pains à cacheter, puis lue à haute voix.

Hélas !

Nous, qui, du premier étage de la salle de vote, avions écouté par les fenêtres, nous crûmes avoir mal compris, et nous voilà, tout affolés et criant : 'C'est impossible'.

Hélas !

Un coup d'œil jeté sur le petit carré de papier suffit pour nous convaincre de la réalité de notre malheur. Alors quelle douleur, quelle désolation ! »

Dusolier évoque plus loin l'horrible tragédie du 16 août, jour de la foire d'Hauteville au cours de laquelle son camarade de pension, Alain de Moneys, fut brûlé vif au cri de 'Vive l'Empereur' par des paysans pris d'une folie criminelle en pensant que ce jeune noble monarchiste opposant – très effacé – à Napoléon III, était un allié de leurs adversaires les Prussiens.

Enfin, nous est conté comment Nontron apprit la capitulation de Sedan, la chute de l'Empire et la proclamation de la République.

« C'est le 4 septembre au matin que nous apprîmes ici la boucherie faite à Sedan de nos pauvres soldats.

Le jour naissait à peine, le ciel était brumeux, l'air mouillé, quand, de la maison située tout à côté de l'Hôtel de Ville, où monsieur le Maire voulut bien leur faire part de la grande nouvelle arrivée le 4 au soir : 'la République avait été proclamée, un Gouvernement de Défense Nationale, composé de députés de Paris, remplaçait l'Empire, le Ministère était constitué'. »

Après le 4 septembre Et L'avènement de la République.

Au lendemain du 4 septembre et de la proclamation de la République, les événements se déroulent rapidement en France et en Dordogne – et Alcide Dusolier va y participer activement.

Le Gouvernement de la Défense Nationale, groupé autour de Léon Gambetta, ministre de l'Intérieur puis ministre de la Guerre, siègera d'abord à Paris, puis à Tours et à Bordeaux.

Les préfets et sous-préfets de l'Empire sont immédiatement remplacés par les préfets et sous-préfets républicains.

Le docteur Guilbert, maire républicain de Périgueux, devient préfet de la Dordogne et Alcide Dusolier est nommé sous-préfet de Nontron. Il ne le restera d'ailleurs que 13 jours, du 4 au 17 septembre et sera remplacé par M. Duteuil, avocat à Ribérac.

Par arrêté de Monsieur le préfet de la Dordogne, du 13 septembre 1870, M. Pécon-Laugier, avoué, est chargé, à titre provisoire, des fonctions de maire de Nontron et M. Valère Neury, également avoué, de celles d'adjoint.

Le 27 septembre, le préfet Guilbert suspend de ses fonctions le Conseil municipal de Nontron (élu sous l'Empire le 7 août précédent) et nomme une commission provisoire de 22 membres dont le premier nommé est Dusolier (Alcide) suivi de Pécon-Laugier, maire et de Neury (Valère) adjoint

Le 17 septembre, une loi décide de l'élection le 20 octobre d'une Assemblée constituante et comme Alcide Dusolier est sollicité d'être candidat à cette Assemblée constituante, il doit, pour ce motif, donner sa démission de Sous-Préfet de Nontron.

Le 8 octobre, Alcide Dusolier adresse sa profession de foi aux électeurs de la Dordogne. On y lit en particulier :

« Quoique jeune encore (j'ai 34 ans), je suis un vieux Républicain. Depuis que j'existe intellectuellement, j'ai travaillé sans cesse à la propagation de l'idée républicaine... »

D'abord avec mon illustre ami Léon Gambetta et tous les Républicains éclairés, je désire que le Pouvoir Exécutif émane directement du Pouvoir Législatif ainsi que le sage et prévoyant Grévy en avait fait la proposition en 1848...

Je veux aussi l'instruction gratuite et obligatoire, et, comme corollaire, la multiplication des instituteurs. Qu'il y ait une école, non seulement dans chaque bourg, mais dans chaque village, dans chaque hameau si c'est possible. L'instruction des campagnes étant l'intérêt et le devoir suprême...

Je veux l'élection des maires par les Conseillers municipaux...

Je suis d'avis que l'Assemblée constituante mette à l'étude la grande question de la séparation des Eglises et de l'Etat...

En dehors de la République, vous n'avez que l'anarchie, en dehors de la République, vous n'avez que la guerre civile...

Unissons-nous tous, chers Concitoyens, dans l'amour de la République qui a pour principe la liberté, l'égalité, la fraternité et pour base, la famille, le travail, la propriété et l'ordre public.
(extrait du préambule de la Constitution de 1848)

*« Tout pour la Patrie et pour la République !
Nontron, 6 octobre 1870
Alcide Dusolier. »*

Par suite de l'avance de l'Armée prussienne et de l'occupation du territoire, le Gouvernement décide le 1^{er} octobre d'ajourner les élections de l'Assemblée Nationale.

Le 9 octobre, Gambetta quitte en ballon, Paris assiégé, et s'installe le 11 octobre à Tours comme ministre de l'Intérieur, chargé également de la Défense Nationale.

Le 29 octobre, le journal 'Le Nontronnais' annonce que dix candidats de la future liste démocratique de la Dordogne à la Constituante ont visité la délégation de Tours et que Léon Gambetta a retenu auprès de lui son ami Alcide Dusolier, en qui il a la plus grande confiance, comme attaché à son cabinet en qualité de secrétaire particulier.

Devant l'avance allemande, le Gouvernement provisoire doit quitter tours le 10 décembre pour s'installer à Bordeaux.

C'est ce même 10 décembre qu'a lieu, aux Assises de Périgueux, le procès du crime d'Hauteffaye. On note à cette occasion l'extrême rapidité des instructions judiciaires à cette époque. Quatre des auteurs sont condamnés à mort, la grâce est refusée par Gambetta et ils sont exécutés le 6 février 1871 sur la place d'Hauteffaye.

Il s'agit pour cette affaire exceptionnelle, d'une procédure d'exécution tout à fait inusitée, car d'ordinaire l'échafaud est dressé au chef-lieu du département et à la porte de la prison, mais ici, et pour servir d'exemple, les bois de justice ont été transportés sur le lieu du crime et un bataillon d'infanterie est venu de Périgueux, et à pied, en plein hiver, sous la neige, pour assurer l'ordre car certains appréhendaient encore une émeute ou un soulèvement des paysans.

L'Armistice et l'élection de L'Assemblée Nationale.

Malgré les efforts du Gouvernement, et le sacrifice de notre Armée, et de ses engagés volontaires, Paris doit capituler et signer un armistice.

Une Assemblée Nationale est élue le 8 février, au scrutin de liste départemental, avec dix députés pour la Dordogne. Deux listes s'affrontent, l'une de Républicains conduits par Marc Dufrasse, l'élue de la Dordogne sous la 2^{ème} République et le proscrit de l'Empire, et sur laquelle Alcide Dusolier représente les Républicains du Nontronnais ; l'autre de modérés et de conservateurs groupés autour de Thiers, du colonel Chadois, qui s'est illustré et qui a été blessé à Coulmiers près d'Orléans, comme commandant des Mobiles de la Dordogne, de Malleville, de Bardi de Fourtou, de Ribérac, également de Mazerat, Conseiller général et ancien maire de Nontron.

Alcide Dusolier adresse aux électeurs de la Dordogne le manifeste suivant :

« Chers Concitoyens,

Paris, vaincu par la faim, a rendu ses forts à l'ennemi. Un armistice est conclu.

Les électeurs sont convoqués pour nommer une Assemblée Nationale qui dira la volonté du Pays.

Cette Assemblée votera-t-elle la reprise des hostilités ?

Ou fera-t-elle la paix ?

On accuse les Républicains, je le sais, de vouloir à tout prix, la continuation de la guerre, eux, qui, depuis quatre-vingts ans ont infatigablement préparé l'union fraternelle des peuples ; eux, qui, le lendemain de l'infâme capitulation de Sedan, conviaient la Prusse à une paix réparatrice.

Non, les Républicains ne veulent pas la guerre ; ils la détestent, ils l'abominent, ils la maudissent ! Ils désirent ardemment la paix, mais entendons-nous, une paix honorable, une paix digne de ce noble Pays...

Si vous me nommez représentant du peuple, citoyens, je n'oublierai pas, je vous le jure, le moment solennel arrivé, que je suis Français et Républicain. Le compatriote des héroïques Mobiles

de Coulmiers ne donnera jamais son vote à des propositions qui, acceptées, feraient de la France, la Pologne du Midi.

Bordeaux, 3 février 1871,

Alcide Dusolier. »

Qu'il soit permis de noter qu'Alcide Dusolier évoque les malheurs et l'occupation de la Pologne. L'histoire est parfois un éternel recommencement. Les événements de l'époque étaient les mêmes qu'aujourd'hui pour cette noble Nation, vouée au sacrifice et toujours victime de ses puissants voisins.

Les Français, après cette douloureuse défaite, voulaient la paix à tout prix, ils avaient déjà oublié que c'est l'Empire qui avait déclaré cette malheureuse guerre, et le Bonapartisme était encore puissant dans les campagnes. L'Assemblée Nationale, élue le 8 février groupera donc une forte majorité de députés conservateurs, bonapartistes et monarchistes de différentes tendances.

La liste conservatrice de Thiers et Mazerat triomphe avec une moyenne de 68 000 voix.

Dans le canton de Nontron : Mazerat 2064 voix

Dusolier 487 voix

Thiers, élu également dans la Seine, démissionne, et sera par une élection partielle, remplacé par Pierre Magne, l'ancien ministre de Napoléon III.

Alcide Dusolier poursuit sa lutte Pour la République

Dans le journal 'Le Nontronnais' du 25 février 1871, Alcide Dusolier adresse ses remerciements aux électeurs de la Dordogne :

« Chers Concitoyens,

Plus de 26 000 d'entre-vous m'ont désigné pour les représenter à l'Assemblée Nationale.

C'est peu, certainement, si je compare ce nombre de voix aux suffrages obtenus par la liste opposée, c'est beaucoup si l'on considère que je suis un homme nouveau.

Je vous remercie donc, et de tout cœur, les citoyens qui voulaient me confier ce beau mandat de Représentant du Peuple, que je tiens pour éminemment honorable et le plus haut de tous.

Mon échec me laisse sans amertume.

Loin de nous être un motif de découragement, la défaite éprouvée par les Républicains dans la plupart de nos départements agricoles, doit nous exciter au contraire et nous éperonner.

Ne nous abandonnons pas à nous-mêmes.

La besogne sera longue et rude, je le sais, on travestira nos paroles et l'on calomnierait jusqu'à notre silence. Qu'importe ? Le Républicain, digne de ce nom qui signifie fermeté, dévouement et vertu, ne s'arrête pas à ces misères : il marche droit devant lui pour le bien de la Patrie et l'honneur de l'Humanité.

Alcide Dusolier. »

C'est avec ses amis de la Loge 'L'Avenir de Nontron' qu'il poursuit son action patriotique et républicaine. Voici le texte adopté à l'unanimité dans la 'tenue' du 11 mars à laquelle il a pris une part active.

'L'Avenir de Nontron' déclare :

« Qu'elle voue à l'exécration de la Maçonnerie, les auteurs et les complices de la guerre impie que viennent de se livrer la France et l'Allemagne.

Et qu'elle prend et portera le deuil dans son temple, comme tous les membres le portent déjà dans leur cœur, tant que le droit et la justice seront outragés par la plus odieuse des spoliations, c'est-à-dire tant que nos malheureux frères d'Alsace et de Lorraine resteront arrachés à la mère-patrie. »

Après l'élection de l'Assemblée Nationale, les scrutins vont se succéder pour désigner les Conseillers municipaux, puis les Conseillers généraux et d'arrondissement.

Le 30 avril 1871, deux listes s'affrontent pour les élections municipales à Nontron.

L'une comprend, groupé autour de Mazerat, devenu député, les anciens élus de la liste conservatrice qui avait triomphé le 7 août 1870, avant la chute de l'Empire.

L'autre, la liste républicaine, groupe autour d'Alcide Dusolier et de Pécon-Laugierie, l'ancien maire, les 22 membres de la commission provisoire nommés par le préfet Guilbert le 27 septembre 1870, après la proclamation de la République.

La liste républicaine est élue en totalité dès le premier tour et Alcide Dusolier recueille 465 voix, dépassant de 100 voix la majorité absolue qui est de 369.

Aussi, malgré le succès des Conservateurs dans le pays et notamment en Dordogne, malgré la présence sur la liste adverse de Mazerat, élu député bonapartiste deux mois auparavant, c'est une municipalité républicaine qui siège à Nontron, et une des seules de la Dordogne. C'était le premier succès d'Alcide Dusolier en faveur de la République.

La France était à cette époque bouleversée par les luttes fratricides de la 'Commune de Paris'.

Dans sa première séance, le Conseil municipal de Nontron, réuni le 8 mai, vote sur la proposition d'Alcide Dusolier, un vœu « *dans le but d'arrêter l'affreuse guerre civile qui met la patrie en deuil.* »

Le Périgourdin Marc Dufraisse, évincé par les électeurs de la Dordogne, mais élu député de Paris, est chargé de déposer cette motion à l'Assemblée.

C'est trois semaines plus tard, le 1^{er} juin, que les troupes du gouvernement Thiers, qui siège à Versailles, reprennent le contrôle de Paris, après de violents combats entre 'Communards et Versaillais' et une sévère répression, qui laissera longtemps de douloureux souvenirs.

Elections au Conseil Général Octobre 1871

Il ne reste qu'à procéder au renouvellement du Conseil Général le 8 octobre 1871.

C'est encore l'affrontement.

Mazerat, député, conseiller général sortant, soutenu par l'Union libérale de Nontron :

1314 voix – Elu

Dusolier, candidat républicain

605 voix

Seule la commune de Nontron apporte une majorité républicaine :

Dusolier 322 voix - Mazerat 274 voix

Mazerat dispose d'une forte majorité conservatrice dans les 13 autres communes du canton.

Comme à la fin de l'Empire et au moment du plébiscite, seules quelques villes votent Républicain, mais l'ensemble des campagnes et des ruraux, malgré la chute de l'Empire et la défaite, demeurent bonapartistes.

Période de trêve électorale

Versement de 5 milliards à l'Allemagne.

Après ces scrutins qui se sont succédé sans interruption depuis le plébiscite du 8 mai 1870, jusqu'aux élections cantonales du 8 octobre 1871, le pays va connaître enfin une trêve électorale.

Le pays s'occupe en priorité du paiement à l'Allemagne de la dette de guerre de 5 milliards.

Les souscriptions patriotiques pour la 'libération du territoire' remportent un incroyable succès.

Du Conseil de Fabrique et des dignitaires du Clergé aux loges Maçonniques, des républicains aux conservateurs, bonapartistes, monarchistes, c'est à celui qui apportera la plus importante souscription.

Et la France qui est encore un des pays les plus riches du monde, règlera sa dette en un temps record.

La seconde préoccupation du pays est la construction des voies du chemin de fer.

Nontron est avisé le 27 juillet 1872 qu'une somme de 500 000 francs est inscrite au budget de 1872 pour la construction d'une ligne de chemin de fer Angoulême – Nontron.

La République en danger

Mac-Mahon, président.

Les monarchistes qui sont en majorité à l'Assemblée Nationale, sentent que le président Adolphe Thiers, républicain modéré, est sur le point de rallier la France à la République.

Le 24 mai 1873, il est renversé par 360 voix contre 344, après une intervention du duc de Broglie et le maréchal Mac-Mahon, monarchiste, est élu pour 7 ans, 'Premier Président de la République'.

La restauration de la Monarchie est sur le point d'aboutir, mais échoue in extremis, pour une querelle de drapeau. Le comte de Chambord, le 27 octobre 1873, refuse d'abandonner le drapeau blanc des légitimistes pour le drapeau tricolore qu'exigent les députés orléanistes.

Mais les nouveaux gouvernants écartent les républicains des postes qu'ils occupent dans les mairies.

En février 1874, Pécon-Laugierie est révoqué de son poste de maire de Nontron et remplacé par le député conservateur Mazerat.

En mai 1874, se constitue un ministère de combat avec le duc Decazes et deux ministres périgourds :

L'ardent et combatif Bardi de Fourtou, de Ribérac, ministre de l'Intérieur,

Et Pierre Magne, de Périgueux, le fidèle bonapartiste, ministre des Finances.

En octobre 1874, on élit à nouveau les Conseillers Généraux.

Alcide Dusolier, toujours candidat des Républicains, ne recueille dans le canton que 949 voix.

Il est à nouveau battu par Mazerat qui en obtient 1348.

A Nontron, les voix se sont partagées à égalité : 340 suffrages pour chacun des candidats.

Le mois suivant, le 22 novembre 1874, élections au Conseil Municipal de Nontron.

Mazerat, député-maire et ses adjoints Duvoisin et Morelon sont élus en tête de liste mais parmi les 225 Conseillers figurent cependant 7 Républicains autour d'Alcide Dusolier, Pécon-Laugierie ancien maire et Valère Neury son ancien adjoint.

Pour remplacer l'Assemblée Nationale élue en février 1871, des élections ont lieu les 20 février et 5 mars 1876.

1 ^{er} tour :	Mazerat sortant 2971 voix	Sarlande Bonapartiste 6796 voix	Dr Theulier Républicain 6250 voix
2 ^{ème} tour :	Sarlande A Nontron	10 341 voix 1760	Dr Theulier 6760 voix 441

Ainsi, 6 ans après la chute de l'Empire et la proclamation de la République, la Dordogne et le Nontronnais sont demeurés, en majorité, bonapartistes.

Sarlande est Bonapartiste, comme 6 députés de la Dordogne sur 8 (2 Républicains)
 Mais pour l'ensemble de la France, grand succès républicain :

Républicains	340	
Opportunistes	40	
Bonapartistes	78	}
Monarchistes	<u>75</u>	} 153
	533	

La crise politique du 16 mai 1877.

Les Conservateurs cherchent une revanche pour empêcher la République de s'installer.

Le maréchal Mac Mahon adresse une lettre de blâme au Ministère républicain de Jules Simon qui est contraint de démissionner le 16 mai 1877. Cette date demeure dans l'histoire de la 3^{ème} République sous le nom de 'crise du 16 mai'.

Mac Mahon nomme pour lui succéder le Ministère de Broglie, avec de Fourtou comme Ministre de l'Intérieur qui entend mettre tous les fonctionnaires au pas. L'Assemblée Nationale est dissoute le 25 juin 1877 et de Fourtou veut rétablir, comme sous l'Empire, la candidature officielle.

Mais face à de Broglie, un bloc de 363 députés se constitue, depuis les républicains modérés du centre, jusqu'à l'extrême gauche (de Thiers et Louis Blanc). Il est convenu que pas un républicain ne s'opposera aux 363 sortants qui seront soutenus par les républicains de toutes tendances.

La campagne est violente et passionnée, animée par Fourtou au nom de toute la droite et par Gambetta au nom de tous les républicains.

Thiers décède subitement le 3 septembre. Ses obsèques, non officielles, sont suivies par une immense foule populaire.

Elections du 14 octobre 1877.

Dusolier est le candidat désigné par les républicains du Nontronnais, contre le député sortant Sarlande.

Arrondissement de Nontron :

Sarlande	Bonapartiste	10 441 voix – élu
	Sortant	
Dusolier	Républicain	7029 voix

En Dordogne, sur 8 députés :
 7 conservateurs
 1 républicain (Dr Garrigat à Bergerac)

Mais le résultat global pour la France est différent :

318 Républicains	300 conservateurs Monarchistes Bonapartistes
------------------	--

C'est une victoire courte mais décisive et les républicains sont décidés à prendre leur revanche et à gouverner avec énergie.

Préfets et sous-préfets de de Fourtou sont révoqués et remplacés par des républicains confirmés et déterminés.

A Nontron, est nommé le 30 décembre 1877, le sous-préfet Juste Pabot Chatelard, Conseiller général républicain en Haute-Vienne, âgé de 40 ans.

C'est l'arrière petit-fils de Joseph de Verneilh-Puyrazeau, ancien préfet de l'Empire et député de la Dordogne durant 7 législatures consécutives au lendemain de la Révolution de 1789.

Juste Pabot Chatelard, dont je suis moi-même l'arrière petit-fils, se révèle aussitôt comme un sous-préfet de combat, décidé à faire triompher les idées républicaines dans son arrondissement.

Le nouveau Conseil Municipal de Nontron est élu le 13 janvier 1878, c'est la liste républicaine avec Alcide Dusolier qui enlève la totalité des sièges.

Le 3 mars 1878, le sous-préfet installe le maire Pécon Laugerie et ses adjointe Valère Neury et Rivet Pierre, et dans son discours, s'adressant aux nouveaux élus de l'arrondissement, proclame son total soutien à tous les républicains.

Le 14 juillet 1878 devient Fête Nationale, et est célébré à Nontron avec un éclat tout particulier.

Démission de Mac Mahon Grévy président de la République.

Mac Mahon doit donner sa démission et avec l'élection de Grévy le 30 juin 1879, la France a son premier président de la République... républicain.

Les luttes politiques dans le Nontronnais deviennent passionnées. C'est l'époque des duels.

En juillet 1879, un duel entre le sous-préfet Pabot Chatelard et l'ancien procureur de la République de Nontron Marc de Lacouzille, est évité in extremis.

Le 27 mai 1780, un duel au revolver oppose Alcide Dusolier à M. de Lasfond, avec comme témoin le marquis de Pindray d'Ambelle et pour Dusolier, Morellon et Amblard-Ladurantie, adjoint au maire.

Le mois suivant, le 20 juin 1880, c'est un nouveau duel entre Alcide Dusolier et Louis Réjou, directeur de 'l'Union Nontronnaise', journaliste à la plume acérée et aux articles connus pour leur violence. Les témoins de M. Dusolier sont Lucien Laforest, avocat, et Pécon Laugerie, maire.

Le 27 février 1881, nouveau duel au revolver entre Alcide Dusolier qui se considère comme injurié par Louis Réjou, dans un de ses articles.

Enfin, le 2 octobre 1882, encore un duel au revolver qui oppose M. Lucien Laforest, adjoint au maire de Nontron, toujours à Louis Réjou, à la suite d'un article diffamatoire de ce dernier.

Avant cette rencontre, Lucien Laforest publie une déclaration et donne des instructions à sa famille de ne point faire un procès en dommages et intérêts à M. Réjou, s'il meurt à la suite de ce duel. M. Réjou donne les mêmes instructions, car les duels ont parfois des conséquences tragiques ;

et la Dordogne garde le souvenir du duel au cours duquel le Dr Chavoix, député, tuait Auguste Dupont, directeur du journal 'l'Echo de Vesone'.

Les premiers succès électoraux D'Alcide Dusolier en 1880.

Après 10 ans d'efforts pour faire triompher les idées républicaines en Nontronnais, Alcide Dusolier voit sa persévérance récompensée et remporte ses premiers succès électoraux.

Pour les élections au Conseil Général le 1^{er} août 1880, on assiste à Nontron, à une lutte fratricide entre les deux frères, Alcide Dusolier, républicain et Emile Dusolier, lui aussi ancien sous-préfet, candidat conservateur soutenu par l'ensemble des mouvements réactionnaires.

On invoque à ce propos, le souvenir de leur père, l'ancien député Thomas Dusolier, décédé depuis trois ans, en septembre 1877, et on suppose le vote qui serait le sien. Alcide Dusolier écrit à ce sujet à son ami Joucla, rédacteur en chef de 'l'Avenir de la Dordogne', journal de périgueux qui soutient sa candidature : « *Vous affirmez que si mon père existait encore, il déposerait dans l'urne le 1^{er} août, un bulletin au nom de son plus jeune fils Alcide Dusolier.*

Vous vous trompez, mon ami. S'il existait encore, mon vieux père resterait le 1^{er} août, dans sa maison, loin de tous les regards, atterré, désespéré par la compétition impie dont M. Emile Dusolier avait menacé la famille lors des élections législatives du 20 février 1876, et qui s'est enfin produite aujourd'hui. »

Alcide Dusolier est élu par 1630 voix contre 1388 à son frère Emile.

Aux élections municipales du 9 janvier 1881 à Nontron, la liste républicaine du Dr André Picaud, ayant à ses côtés, son aîné et ami Alcide Dusolier, remporte un triomphe éclatant, aucun adversaire n'ayant même tenté de s'opposer à elle.

Le jeune Dr Picaud venait de s'installer depuis peu dans sa ville natale et d'épouser la fille du sous-préfet Pabot-Chatelard.

Ces deux familles d'ardents républicains allaient participer activement aux futurs succès de leur ami Alcide.

Aux élections législatives du 21 août 1881

Dusolier est élu avec 9654 voix.

Sarlande, député sortant, bonapartiste, n'en recueille que 8069.

Le Docteur Theulier, républicain, Conseiller Général, maire de Thiviers, est lui-même élu à Périgueux, battant Maréchal, le député clérical sortant.

C'est le premier grand succès républicain en Dordogne.

7 députés républicains élus et 1 seul conservateur (à Bergerac). Alors qu'aux élections législatives précédentes, en octobre 1877, après le coup de force du 16 mai, le département avait élu : 7 bonapartistes ou monarchistes et 1 seul républicain.

Alcide Dusolier à la Chambre des Députés.

Dès son arrivée au Parlement, Alcide Dusolier va y jouer un rôle important. Après avoir créé le groupe de 'l'Union Républicaine' (150 adhérents) dont il devient le président, il sera le soutien fidèle de l'action de son vieil et fraternel ami, Léon Gambetta, qui est combattu, à la fois par les députés de la droite conservatrice et par une partie de la gauche, avec Clemenceau, qui trouve trop modéré cet ardent républicain, qui fut pourtant l'adversaire farouche de l'Empire et l'un des pères de la 3^{ème} République.

Mais ainsi va la vie politique !

Alcide Dusolier soutient aussi Jules Ferry et son action en faveur de l'école primaire et de la gratuité de l'enseignement, dont il est depuis longtemps l'ardent partisan.

Lorsqu'il intervient dans les débats, les principaux journaux de Paris soulignent son talent d'orateur.

Voici ce qu'écrivait le grand quotidien 'la République Française' :

« monsieur le Rapporteur Alcide Dusolier a répondu dans le plus ferme comme le plus élégant langage à M. de Cassagnac. Il s'est fait applaudir par la majorité toute entière dans l'instant où il s'est écrié : M. de Cassagnac s'étonne du changement d'opinion de M. de Briens. Fort heureusement, il y a des millions de Français qui ont suivi son exemple et qui ont fini par détester le régime qui a perdu leur pays, auquel la France doit la perte de l'Alsace et de la Lorraine. »

Le correspondant parlementaire du journal 'La Gironde' s'exprime en ces termes : *« M. Alcide Dusolier parle bien ; c'est un délicat et fin lettré ; ses longs cheveux, sa barbe en pointe, la finesse de son profil, je ne sais quelle teinte de mélancolie répandue dans sa personne, rappellent la physionomie bien connue d'Alfred de Musset. C'est un homme de goût, il le montre à la Tribune par la simplicité et la clarté de ses propos. »*

Voici un bien bel éloge du parlementaire dont s'est doté le Nontronnais.

Par son action et ses nombreuses relations dans les milieux républicains et les ministères, il défend avec succès les projets de modernisation et d'embellissement de sa chère ville natale de Nontron, qui l'a toujours soutenu et élu dans les moments les plus difficiles de sa vie politique.

Il obtient, grâce à l'octroi de crédits importants, la construction rapide et tant attendue de la voie ferrée entre Angoulême et Nontron.

Le 4 août 1883 est un grand jour pour notre sous-préfecture. C'est l'inauguration de la ligne Angoulême – Le Queroy – Nontron. Jusqu'à ce jour, la liaison avec Angoulême se faisait en diligence !...

Le premier train ministériel de M. Raynal, ministre des Travaux Publics, parti le matin de Paris, entre en gare de Nontron vers cinq heures. Toute la population de la ville et des environs l'accueille aux cris mille fois répétés de : *« Vive M. le Ministre ! - Vive la République ! »*

Puis le Ministre est reçu à l'Hôtel de Ville par le maire M. Pécon-Laugerie entouré de ses adjoints Lucien Laforest et Amblard-Ladurantie, de son Conseil Municipal, de M. Alcide Dusolier, député et conseiller municipal, des préfets de Périgueux et d'Angoulême, des 7 députés de la Dordogne, de très nombreux maires du département et d'autres personnalités de la politique, de l'Administration et des chemins de fer.

Un banquet de plus de cent couverts est servi par l'excellent hôtel Michaudel dont les convives ont fort apprécié le menu.

La population s'est ensuite promenée toute la soirée dans les rues illuminées à profusion et la journée s'est terminée par un superbe feu d'artifices aux exclamations d'une foule qui n'avait jamais été aussi nombreuse.

Le lendemain, le Ministre a reçu les magistrats et tous les fonctionnaires.

Le curé, accompagné de ses deux vicaires, est venu saluer M. Raynal et a tenu à l'assurer que, depuis douze ans, il n'avait jamais eut la moindre difficulté avec les autorités républicaines.

C'est un bel exemple d'unité et de tolérance qui règne à Nontron, sous l'égide de la municipalité du Dr André Picaud.

A midi, un déjeuner intime a réuni autour du ministre, seize convives dans la belle maison de M. Dusolier qui borde la place de l'Hôtel de Ville.

Et le journaliste qui relate cette journée achève ainsi son article : « *Ainsi s'est terminée cette journée de fête qui n'avait jamais eu et qui n'aura peut-être jamais sa pareille à Nontron.* »

Dusolier devient sénateur en 1885.

Mais Dusolier ne fera qu'un court passage de 3 ans et demi à la Chambre des Députés.

Il est élu au Sénat le 25 janvier 1885, avec les deux autres candidats de la liste républicaine, Emile Roger, député de Sarlat et le Dr Garrigat, député de Bergerac ; ils battent les sénateurs sortants bonapartistes, notamment Bardi de Fourtou, le fameux ministre de l'Intérieur du cabinet de Broglie et de Bosredon, ancien membre du Corps Législatif de l'Empire.

Le nouveau sénateur s'inscrit au groupe de l'Union Républicaine, comme à la Chambre des députés – dont il devient le vice-président en 1890 et président le 23 février 1894. Il prononça à cette occasion un discours fort remarqué sur le « *sentiment de responsabilité plus que jamais nécessaire aux Représentants de la Nation* » et sur « *la division du travail et le complément indispensable entre les 2 Assemblées, soulignant le rôle important du Sénat dans la 3^{ème} République.* »

Il siègera au Sénat durant 22 années consécutives et en deviendra une des figures les plus populaires.

Il est chargé par ses collègues de rapporter l'important projet de loi créant et organisant les Caisses d'Epargne au cours de la Session extraordinaire de 1893.

Il sera réélu sans difficultés aux renouvellements de 1894 et 1903. le 1^{er} juin 1897, il est choisi par ses collègues comme Questeur du Sénat et sera ainsi, durant dix années, un des personnages les plus importants de la Haute Assemblée, où il a ses appartements et où il réside en permanence, ayant la haute main et la responsabilité de son administration.

C'est ainsi qu'en sa qualité de Questeur au Sénat, il est devenu le chef de l'administration du Parc et des superbes Jardins du Luxembourg que trente ans plus tôt, sous l'Empire, en 1866, il contribuait à sauver de la destruction par sa courageuse campagne auprès de l'opinion publique et des parlementaires parisiens.

Bien que devenu un des premiers personnages de la République, il conserve néanmoins son poste de conseiller municipal de Nontron qui est son premier mandat électoral et auquel il tient essentiellement. Il continue ainsi à apporter son aide et son appui efficace aux nombreux projets de la Municipalité dirigée par son meilleur et fraternel ami, le Dr Picaud, jusqu'au décès de celui-ci le 4 septembre 1905.

De son bureau de la Questure, Alcide Dusolier suit attentivement et encourage l'action politique de ses amis, notamment durant la grave crise du Boulangisme. La ville de Nontron est une des premières de France où les partisans du général factieux doivent renoncer à prendre la parole, devant l'hostilité de la foule. Les députés Laguerre et Déroulède, de passage en Dordogne, au cours d'une tournée de propagande, sont hués et sifflés à Nontron le 10 juillet 1889 par toute une population groupée autour de son maire, le Dr Picaud.

Alcide Dusolier, membre de la Commission d'Instruction de la Haute Cour de Justice, fut de ceux qui décidèrent le 14 avril 1889 de la constitution du Sénat en Haute Cour et qui votèrent la condamnation de Boulanger à la déportation à perpétuité dans une enceinte fortifiée.

Le Général ayant fui à l'étranger pour éviter son arrestation, se suicidait à Bruxelles le 30 septembre 1891, sur la tombe de sa maîtresse Mme de Bonnemain.

Dusolier

Ami de la culture et des Hommes de Lettres.

Député, Sénateur et Questeur, Alcide Dusolier n'oubliera jamais qu'il fut dans sa jeunesse un brillant critique littéraire et un grand amateur de Belles Lettres.

Il était l'ami et appréciait les œuvres du grand Félibre et poète provençal Frédéric Mistral, il sera tout naturellement l'admirateur d'un Nontronnais devenu par son mérite un maître de la littérature occitane.

Camille Chabanneau, d'abord commis des Postes à Angoulême, puis contrôleur à Cognac, était grâce à son travail personnel et à ses savantes recherches, un grand spécialiste de la langue d'Oc et l'auteur d'un remarquable ouvrage sur 'La Langue et la Littérature Limousine'.

Il serait probablement resté dans son bureau postal si Alcide Dusolier n'avait alerté ses amis au Ministère et obtenu pour cet autodidacte sans diplômes universitaires, la création en 1878 de la première chaire de langue Romane à la Faculté des Lettres de Montpellier, grâce à laquelle il devint un maître mondialement connu de l'étude des langues occitanes.

Digne successeur de Mistral, il fut élu en 1876, Majoral du Félibrige et à cette occasion reçu la plus haute récompense, la 'Cigale d'Or' qu'il baptisa 'Cigale de Nontron'.

Alcide Dusolier

Découvre et fait connaître Eugène Le Roy.

C'est également grâce à Dusolier qu'Eugène le Roy, auteur à l'origine d'un modeste feuilleton, est devenu un grand romancier périgourdin, universellement connu.

N'est-ce pas le fait d'un heureux hasard si un jour de la fin juillet 1891, en gare de Thiviers, attendant le train qui est en retard pour le conduire à Nontron, le sénateur achète « L'Avenir de la Dordogne », se met à lire le feuilleton intitulé « le moulin du Frau » et est immédiatement séduit par les qualités littéraires de cet écrivain local qui lui est inconnu.

Voici ce qu'il écrira dans la préface, datée du 12 décembre 1894, de l'ouvrage paru en mars 1895 chez Dreyfous et Dalsace, éditeurs, 20 rue de Tournon à Paris :

« Quand je lus dans 'l'Avenir de la Dordogne', les premiers feuilletons, je fus pris d'emblée au charme, absolument nouveau, d'une naïveté d'exécution sans analogue dans mes souvenirs... »

Rien de prémédité, d'agencé : le Périgord comme il est et les Périgourdens, comme ils sont, voilà tout... »

Et l'épigraphe de la première édition du 'Moulin du Frau' est ainsi rédigée : *« Ce livre est purement périgourdin, celui qui n'aime pas l'ail, le chabrol et l'huile de noix, peut le refermer, il n'y comprendra rien ! »*

C'est Alcide Dusolier qui présentera toutes les œuvres d'Eugène Le Roy aux éditeurs parisiens. Le Roy était un timide qui ignorait tout de la capitale, doublé d'un orgueilleux, et il n'aurait jamais accepté d'effectuer les démarches indispensables pour se faire agréer des éditeurs de la capitale.

Sans Dusolier, il serait demeuré l'auteur d'un feuilleton paru dans un journal périgourdin et vite oublié de tous.

Alcide Dusolier fait connaître, auprès des hommes de lettres les plus notoires de son époque, les livres d'Eugène Le Roy, devenu son ami, car ils ont aussi les mêmes options philosophiques et politiques.

Il demande à l'Académicien Jules Clarétie, mi-Limousin, mi-Périgourdin, de présenter la candidature d'Eugène le Roy au 'Prix Monthyon de Littérature' décerné par l'Académie Française.

Il obtient que François Coppée et Alphonse Daudet le fassent connaître dans les grands cercles littéraires de Paris, et voici à son sujet la lettre qu'il reçoit d'Alphonse Daudet :

« Mon cher Ami,

Tu crois, peut-être, que je me suis enflammé courtoisement et vainement pour le beau livre d'Eugène Le Roy – Non – j'en ai aussi beaucoup parlé à François Coppée qui attend 'Le Moulin' pour le lire. Je t'en prie, écris vite à ton vieux filleul d'adresser un exemplaire à Coppée qui est aux 'Eaux-Bonnes'.

Là-dessus, mon cher et oublieux Camarade, je t'embrasse comme antan. »

Alphonse Daudet

Dusolier fait aussi en faveur du romancier périgourdin, des démarches parfois exagérées et abusives, auprès de ses amis politiques. Ainsi, il demande à Joseph Caillaux, ministre de Finances, le maintien d'Eugène Le Roy dans ses fonctions de percepteur, au delà de la limite d'âge.

C'est une singulière époque – où un fonctionnaire ne demandait pas que soit abaissé l'âge de la retraite – comme aujourd'hui – mais qu'au contraire, il soit retardé.

Voici la réponse très digne et très ferme de Joseph Caillaux :

Ministère des Finances

Cabinet du Ministre

Paris, le 16 novembre 1899

« Monsieur le Sénateur,

J'ai eu le regret de ne pouvoir vous recevoir ce matin (la commission du budget m'accablait d'occupations) et le regret plus vif encore de ne pouvoir répondre favorablement à votre intervention.

M. Le Roy, auquel vous voulez bien vous intéresser, a 42 ans de service et 63 ans d'âge. Il me paraît que dans ces conditions sa mise à la retraite est chose toute normale. Il me deviendrait impossible de donner de l'avancement à mon personnel plus jeune si je devais reculer devant des mises à la retraite atteignant des fonctionnaires qui ont dépassé 60 ans.

Mais, n'y a-t-il pas, monsieur le Sénateur, certain dicton qui dit qu'il faut savoir, à un moment donné, faire place aux jeunes ? Comment un ministre pourrait-il se mouvoir, si son action devait être à tout instant, arrêtée par des considérations du genre de celle que fait valoir M. le Roy ?

Avec la nouvelle expression de mes regrets, agréez, monsieur le Sénateur, les assurances de mes sentiments les plus distingués.

Joseph Caillaux. »

N'est-ce pas une belle leçon du sens de l'Etat et des devoirs d'indépendance que donne dans sa lettre le courageux ministre et grand homme d'Etat que fut Joseph Caillaux.

Cependant, à la suite d'une nouvelle et pressante démarche du Sénateur, Joseph Caillaux se laisse fléchir et accepte à titre exceptionnel de rapporter l'arrêt de mise à la retraite le 15 décembre 1899 du percepteur romancier d'Hautefort, et de le maintenir à titre provisoire en activité de service – le 18 décembre 1899, il écrit à Dusolier pour le remercier :

« Je n'oublierai pas que c'est à vous que je dois mon maintien... »

Je veux terminer cette évocation des amicales relations entre Alcide Dusolier et Eugène Le Roy par une dernière et très émouvante lettre de celui-ci après le décès de Mme Dusolier dont les obsèques viennent d'avoir lieu à Nontron, dans les derniers jours de janvier 1900 :

« *Hautefort le 31 janvier 1900,*

Comme vous avez dû souffrir, mon très Cher Ami, dans cette triste journée qui a renouvelé pour vous la cruelle douleur de la séparation.

.....

Je ne vous dirai donc pas de prendre courage, vous en avez montré assez, je veux seulement, quoique ces choses ne soient rien devant l'immensité de votre malheur, vous apportez deux propos qui prouvent la sincérité des sympathies qui vous ont accompagné en cette douloureuse circonstance. J'ai entendu au cimetière, une personne dire : 'Il y a bien du monde, mais si tous ceux à qui il a rendu service y étaient, il y en aurait bien davantage encore.'

Et dans le chemin, deux paysans s'en allaient, l'un disant à l'autre, en patois : 'Cet homme ! il n'y a qu'à voir sa figure et ses yeux pour connaître que c'est la bonté même.'

Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai été heureux de ces témoignages spontanés et désintéressés.

Mon très Cher Ami, puisse l'affection de vos enfants calmer un peu votre douleur !

Moi, je suis toujours à vous et de tout cœur.

Eugène le Roy. »

La retraite à Bonrecueil.

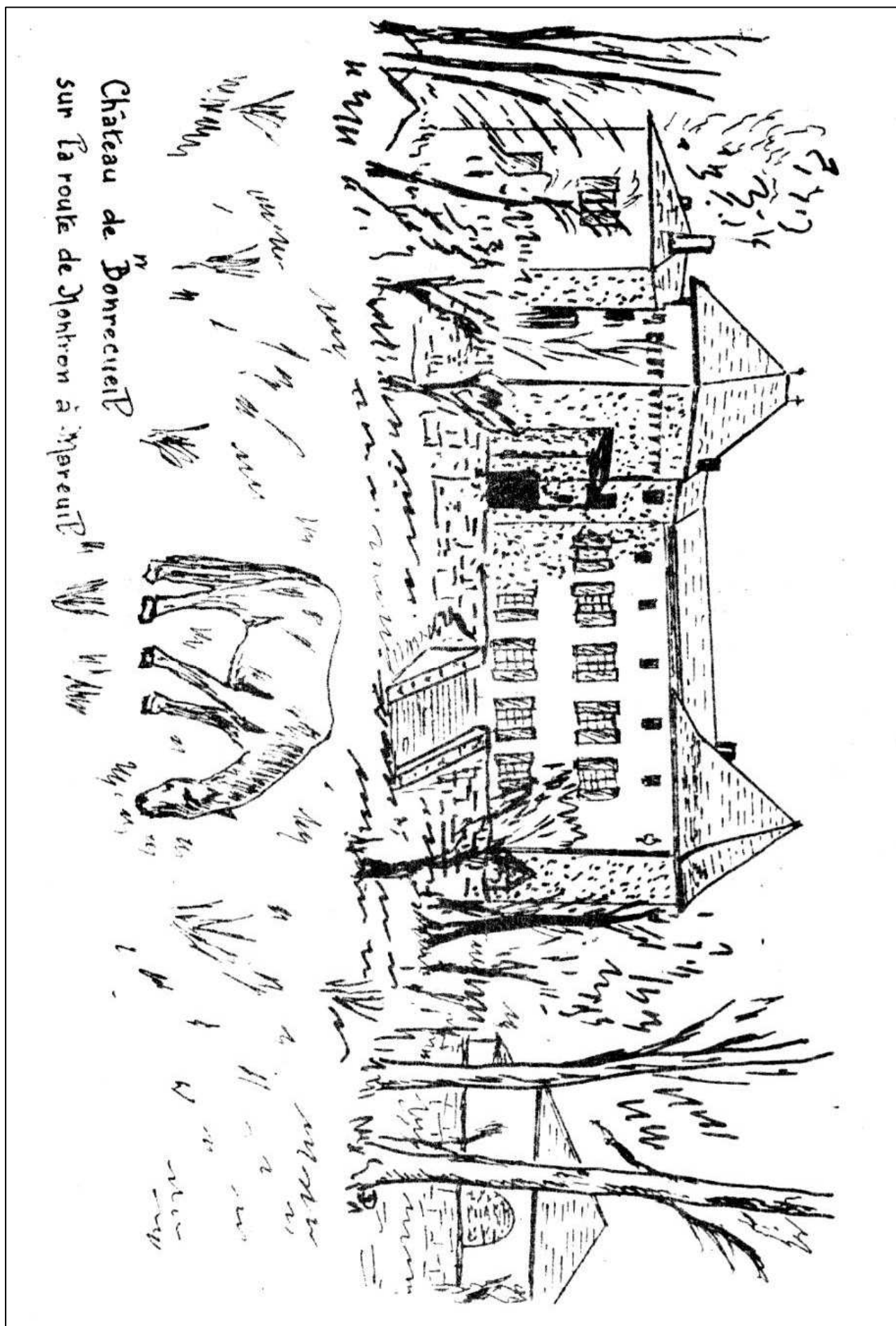
Je pense avoir évoqué pour vous ce que fut la vie d'un éminent et distingué parlementaire nontronnais, qui fit honneur à votre cité.

En 1912, après plus de 30 ans d'activité politique et parlementaire, de combat permanent durant toute sa vie pour la défense et la victoire de ses convictions patriotiques, démocratiques et républicaines, Alcide Dusolier ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat sénatorial et se retirait dans sa belle résidence, du château de Bonrecueil, que l'on peut admirer bordant la route de Nontron à Mareuil.

Dans sa bibliothèque, entouré de ses livres préférés, il aimait évoquer avec des amis les souvenirs d'une vie publique restée fidèle à l'engagement de sa jeunesse.

Il décédait le 11 mai 1918, à l'âge de 82 ans, sans avoir le bonheur d'assister à la victoire du 11 novembre qui rendait l'Alsace et la Lorraine à la France et effaçait le douloureux souvenir de la défaite de 1871 et du funeste héritage de l'Empire.

Monsieur Laforest.
Communication au GRHIN
le 1^{er} septembre 1982
Archives du GRHIN N° 92.



Château de Doncreuil
sur la route de Montron à Mareuil

RICHARD CŒUR DE LION EN LIMOUSIN.

Richard Cœur de Lion, ce personnage haut en couleurs, est toujours aussi fascinant, puisque 783 ans plus tard, à peu de jours près (le 6 avril très exactement), nous allons évoquer son souvenir, où réalité et légende se confondent à plaisir.

Espérons toutefois que nous ne nous éloignerons pas trop de l'histoire, même si dans notre propos nous n'avons pas la prétention de vous présenter un travail très, très sérieux, mais tout simplement de vous faire profiter du fruit de nos lectures, lectures tirées d'un roman de Baret et Girgan sur les Croisades.

Ces deux auteurs se rattachent à la thèse du moine cistercien anglais, au début du XIII^e siècle : Richard de Coggeshalles, auquel Mme Plazer, lors d'une précédente communication l'été dernier, nous dit au sujet de ce chroniqueur, après sa très sérieuse étude comparée de textes : ce récit sonne vrai.

Par contre, il y a polémique au sujet de l'arbalétrier Bertrand de Gourdon ici présenté. Cette hypothèse est par ailleurs rejetée, puisque 30 ans plus tard, on retrouve ce même Bertrand de Gourdon qui fut écorché vif en 1199, on le retrouve rendant hommage à Philippe-Auguste en 1231. De plus il est dit qu'il organise avec d'autres seigneurs, la lutte contre les bandes de brigands qui ravageaient Quercy et Limousin.

Viennent d'autres noms pour l'arbalétrier qui tua Richard : Jean Sabroz pour Geoffroy de Canterbury et Guy pour Guillaume le breton, puis Pierre Basile que cite le gazetier limousin Bertrand Itier.

Enfin les récits se rejoignent pour parler du siège de Châlus, de la blessure du roi et de sa fin, lorsqu'il demande sa mère Aliénor. A souligner une fin pieuse alors qu'il s'était abstenu pendant 7 ans de recevoir le Corps du Seigneur, parce qu'il nourrissait une haine mortelle contre le roi de France, son cousin.

Se rejoignent aussi les dernières volontés de Richard quant à son corps, son cœur et ses entrailles, respectivement dispersées à Fontevrault – Rouen et Châlus, vraisemblablement.

Nous le soulignons à nouveau, la vie de Richard en Limousin pose toujours matière à discussion, et nous nous garderons bien de trancher à la manière de certains auteurs, qui ont affirmé que l'âme de Cœur de Lion resta 33 ans en Purgatoire !

De ce pas, nous partons en Normandie, à Rouen, pour la première apostrophe de Foulques, puis à Chinon, lieu du départ de l'expédition pour Châlus.

Foulques l'aboyeur, curé de Neuilly, était un prêcheur de grand vent, mal à l'aise à tourner des sermons de parade. Avec sa façon d'aboyer à tous les horizons, il rameutait si bien les égarés que le pape Innocent III l'avait choisi pour lever la nouvelle croisade qui délivrerait Jérusalem.

Foulques avait un compte à régler avec le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion. Un an plus tôt en effet, alors qu'il n'était pas encore mandaté par le pape, il était allé voir Richard et, fort de sa popularité naissante, l'avait apostrophé parmi sa cour :

« Richard, je viens de la part de Dieu te déclarer que tu as trois filles abominables. Si tu ne les maries pas au plus tôt, il t'arrivera malheur !

- tu n'es qu'un menteur, car je n'ai pas de filles !

- *C'est toi qui mens ! Tu as trois filles et chacun les connaît...Elles se nomment Superbe – Cupidité et Luxure !*
- *Cet hypocrite a raison et je vais faire ce qu'il ordonne – je vais marier mes filles et les donner à qui les mérite :*
Ma fille Superbe revient de droit au Temple...
Ma fille Cupidité aux moines de Cîteaux...
Quant à la dernière, Luxure, sa place est chez les évêques... »

Les courtisans s'étaient interposés : le curé y allait fort ! Mais le roi les avait écartés. Ses yeux riaient.

Foulques était parti sous les rires de l'assemblée. Il n'avait pas oublié l'affront fait à Dieu par le roi. Après un an passé dans sa paroisse de Neuilly à reprendre des forces et à prier, il revenait demander des comptes à Richard. En chemin, sa parole incendiait les villes et les bourgs. Il exhortait les pauvres à prendre les richesses là où elles se trouvaient et criait que le Royaume du Ciel se gagne par la violence. A Caen, il avait fallu le jeter en prison pour le faire taire.

Il entra dans le château avec une telle détermination que personne ne songea à l'arrêter. Dans la grande salle, Richard écoutait avec complaisance ses amis troubadours improviser une nouvelle chanson :

*Quand le sultan Saladin
 Rassemble dans son jardin
 Une troupe de jouvencelles
 Toutes jeunes, toutes belles
 Pour s'amuser le matin
 C'est bien, c'est bien
 Cela ne nous blesse en rien
 Moi je pense comme Grégoire
 J'aime mieux boire
 J'aime mieux boire.*

Foulques était resté dans l'embrasure de la porte. Il contemplait avec sévérité l'aimable laisser-aller. Il avança le menton, puis frappa les dalles de son bourdon. Le roi demanda le silence. Foulques alors brandit, roulée dans sa main, la lettre où le pape lui commandait de prêcher la croisade :

*« - Richard, je viens te déclarer de la part de Dieu que si vous ne vous croisez pas, le roi de France et toi, l'un de vous mourra... dans très peu de temps... et misérablement !
 - Chassez-le, dit Richard, que je ne le revoie pas ! »*

Ses yeux avaient viré au noir. Et changeant à son habitude brutalement d'humeur, il reprit la chanson interrompue :

*La Fourmi a tué le Lion.
 Moi je pense comme Grégoire
 J'aime mieux boire
 J'aime mieux boire*

Il n'avait pas fallu trois jours à Richard pour oublier la sermonce du curé de Neuilly. Prendre la croix sous peine de mourir ? Il s'était déjà croisé une fois, et Dieu le savait bien ; quant à la mort, chevauchant sa haquenée noire au plus épais des combats, il l'avait défiée plus souvent qu'à son tour.



Richard Cœur de Lion - Duc de Normandie
Roi d'Angleterre et de Chypre
Empereur de Jérusalem .

Sa vie était un flamboiement de prouesses et de péchés, fracas de batailles, tourbillons de couleurs, ivresse de galops, de rimes, de vins, d'étreintes, de pénitences. Il ne doutait pas d'être pardonné de tout au jour du 'pèsement des âmes'. Lui qui, enfant, désarmait dame Aliénor d'un seul sourire de ses yeux gris, il saurait bien désarmer Dieu...

C'est ainsi que pour l'heure, et bien qu'on fut en plein Carême, il menait une troupe de routiers sans aveu sur les chemins détrempés du Limousin. Rien ne lui paraissait en effet plus important que de courir, toutes affaires cessantes, s'approprier un trésor trouvé dans son labour par un paysan. Et rien ne l'avait retenu : ni la trêve de Dieu ; ni le mauvais temps, ni le peu de gloire de l'entreprise. La couverture qui l'abritait pesait bien ses trente livres d'eau, son cheval fumait sous lui, l'horizon lui échappait comme une mer grise, mais il fredonnait un rude chant de marche, insouciant et sans doute heureux. Mercadier allait à son côté.

Mercadier :

Mercadier ou Marchadier, routier provençal, ravage le Limousin en 1183 et l'Angoumois en 1184. Il fut toujours à la solde des Anglais, puis à la mort d'Henri II Plantagenêt, il offre ses services à Richard Cœur de Lion, puis à Jean Sans Terre, son successeur. Lorsqu'il passe au service de Richard pour devenir chef des routiers du roi d'Angleterre, il le fit en compagnie de deux autres capitaines provençaux : Algais et Louvard. Il captura Philippe de Dreux, évêque de Beauvais et cousin germain de Philippe Auguste.

Pendant la croisade de Richard, il fut préposé à la garde de ses terres. Par contre, il ne respecta pas la parole du roi, qui avait demandé la clémence pour son assassin. Il faut ajouter que ce pillard cruel fit de pieuses donations à l'abbaye de Cadouin.

Il ne survécut qu'un an à celui qu'il avait servi fidèlement pendant quinze ans ; puisqu'il mourut le lundi de Pâques de l'an 1200, abattu à Bordeaux par un routier d'une bande rivale nommé Brandin, sous les yeux d'Aliénor.

Il est intéressant de savoir que le canon 27 du Concile de Latran de 1179 est commun aux hérétiques et aux routiers. Il promulgue à leur encontre les mêmes condamnations.

Reprenons notre récit : Mercadier le terrible chef des routiers de Gascogne, que l'amitié liait à Richard plus sûrement que la solde : il était le seul roi, avait-il dit un jour, à être digne de sa bande ! Il lui avait juré de le suivre au bout du monde, et c'est bien ce qu'il faisait au fond du Poitou, pataugeant dans les ornières, louchant à regarder ce filet d'eau qui dégoulinait sans fin de son chapeau de cuir.

De loin, le château de Châlus se réduisait à une colline de boue brunâtre. Le village était vide.

Aux crémaillères pourtant, la soupe était tiède. Les paysans avaient fui à l'approche de Richard, poussant leurs bêtes devant eux, emportant le peu qu'ils possédaient. Le pays était sombre et pauvre.

Richard dit à Mercadier d'installer ses hommes dans les maisons. Le sol était trop fangeux pour qu'on y dresse des tentes. Il choisit pour lui-même la mesure la plus vaste, arracha la chouette crucifiée sur la porte et, tirant son couteau d'armes, y cloua la bannière d'Angleterre, de gueule à trois léopards d'or. Les Gascons ranimaient les feux, couraient les poules affolées ou s'échangeaient déjà d'humbles butins. Les femmes qui les suivaient partout s'installaient dans l'église, se séchaient comme elles pouvaient avec les draps d'autel. L'une de ces filles perdues avait revêtu l'aube et la chasuble du curé. Toutes les cheminées fumèrent bientôt. Richard, nu devant la flamme, se faisait bouchonner comme un cheval par ses écuyers. Il s'ébrouait de plaisir, roulait les muscles puissants de ses épaules, grattait la toison rousse de sa poitrine où des touffes grisonnaient

déjà. Il portait au genou une cicatrice fraîche, souvenir de Carduc Brise-Tête, le Mercadier du roi de France.

Le grand routier était allé inspecter le château : une misère revint-il dire de sa voix lente. Pas de fossé, pas plus de vingt hommes de garnison (38), et sans doute armés de plus de pierres que de flèches. Un chevalier avait même proposé d'ouvrir les portes en échange de la liberté pour les assiégés : le vicomte de Limoges avait emporté le trésor et ils n'avaient rien à sauver. Mais Richard n'avait pas fait tout ce chemin pour rien : - *Dis-leur qu'ils se défendent ! nous attaquerons demain !*

L'aventure était médiocre : la charrue d'un paysan ayant déterré un reliquaire d'or, d'argent ou de vermeil, selon les bavardages, représentait Charlemagne, ou six personnages, ou douze ou treize, l'homme l'avait remis à son seigneur, Aymar de Limoges. Richard était en Normandie quand il avait entendu parler du trésor de Châlus. L'ayant fait réclamer à son vassal, il lui fut répondu qu'il n'en aurait que la moitié : fortune d'or appartient au suzerain, fortune d'argent se partage. Contrarié, sans projet depuis la trêve avec le roi de France, Richard avait pris la route.

Au matin, c'était le printemps, un soleil tout neuf faisait chanter les frondaisons, mariant les verts tendres et les verts sombres, presque bleus ou presque noirs. Les villageois, partagés entre la crainte des routiers et la curiosité d'approcher ce roi de légende, envoyèrent leurs enfants lui porter des fromages de chèvre, des fleurs par brassées. Il les recevait avec joie et gentillesse, leur pinçait la joue pour rire, leur ébouriffait les cheveux, ordonnait à son chapelain Milon de leur distribuer des piécettes.

Là-bas, au pied du château, Mercadier avait fait avancer une chatte grossière pour abriter ceux des hommes qui sapaient déjà la muraille. Devant l'église, on saignait un goret et c'était la femme en chasuble qui tournait le sang chaud dans la poêle, tandis qu'une autre y mêlait des herbes et de l'oignon frit. Ah ! on était loin d'Acre et de ses tours, des escadres paradant sous le ciel d'Orient, des assauts glorieux de milliers de chevaliers, des courtoisies du sultan. Mais le roi Richard ne méprisait aucune chasse, tout lui était bon.

Il sortit sur le seuil de sa mesure. Les enfants y avaient jeté des jonchées de branchages. Il s'étira au soleil, appela pour qu'on l'habille. Ses écuyers n'avaient pas fini de fourbir son haubert tout piqueté de rouille : ils ne lui passèrent qu'un gambeson de cuir matelassé sous une cotte de soie rouge et blanche frappée de ses armes.

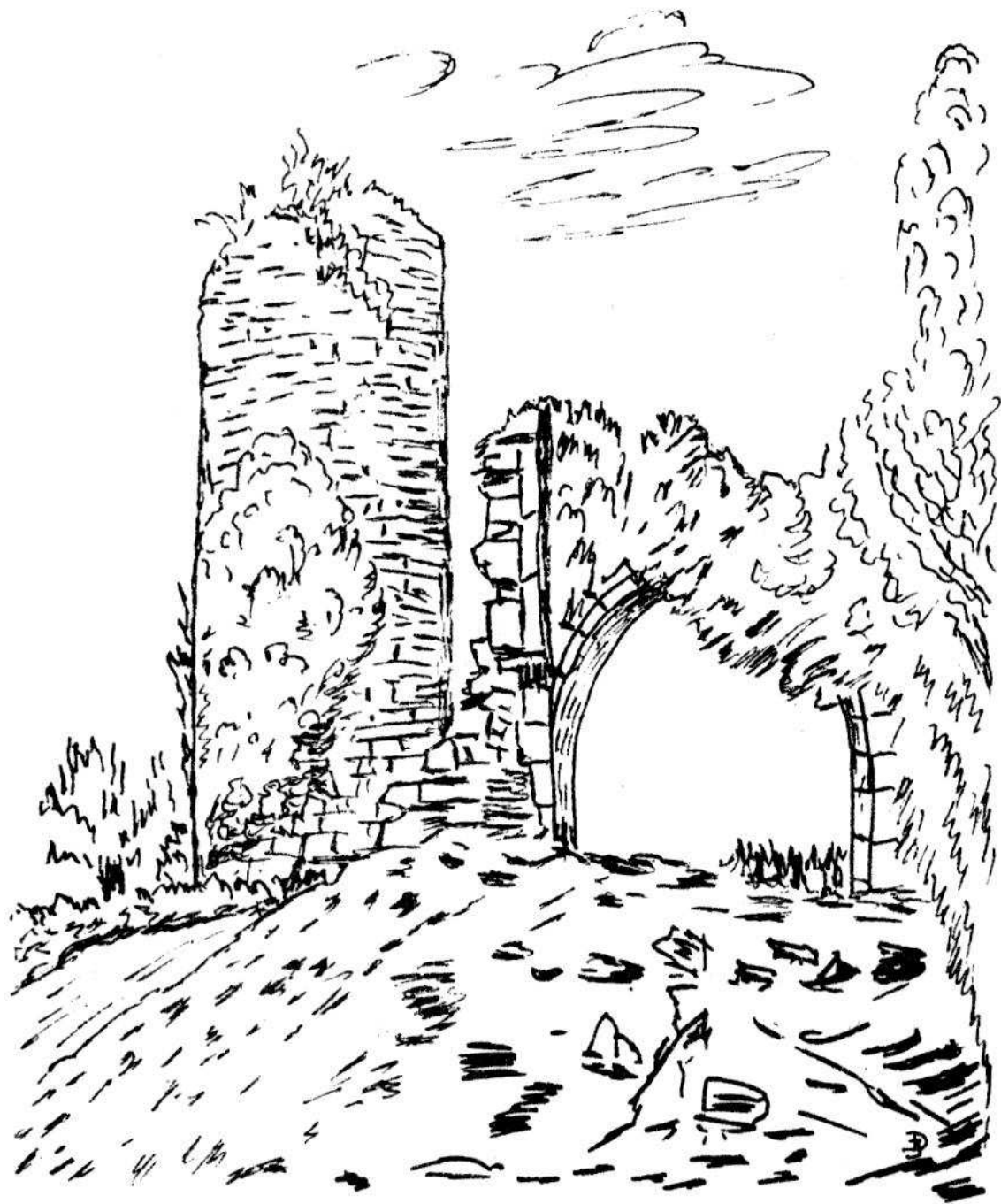
Le château était silencieux, les défenseurs avaient tiré en vain leurs dernières flèches ; la sape était presque terminée. Déjà on apportait les fagots qui mettraient le feu aux étais. Le roi s'approcha. Dans ce matin mouillé mais qui séchait vite, on se sentait bien.

Un homme se montra à un créneau, vêtu comme un paysan. Il avait une grosse tête ronde sous des cheveux en broussaille. Il se mit à lancer des pierres dans la direction de Richard : « *Approche ! cria-t-il, approche Richard d'Angleterre. Moi, Bertrand de Gourdon, je te défie d'approcher !* »

Quelqu'un tenta de le tirer en arrière, mais il s'arracha d'un violent mouvement des épaules.

« - *L'an passé, poursuivit-il, tu as tué mon père et mes deux frères. Tes Gallois leur ont arraché les yeux et coupé les mains... Je les vengerai, Richard ! Tu es un maudit !* »

Plutôt amusé, Richard vit, autour de lui, les enfants du village qui le regardaient. Un roi peut donc se laisser insulter ? Il les éloignait d'un geste des mains et fit signe à Mercadier. Le chef des routiers mit ses arbalétriers en position. Un essaim de carreaux vola en vibrant vers l'homme qui criait toujours. Il se baissa et disparut – stratagème – (Le carreau est une grosse flèche d'arbalète dont le fer a 4 faces).



La tour de Richard Cœur de Lion (x^{ie} Siècle)
Du château haut
dit de Chalus Chabrol.

Maintenant Richard était furieux :

« - *Vite, dit-il à Mercadier !* »

Il ne restait qu'à mettre le feu aux fagots et à éloigner la chatte, le temps que les états brûlent et la muraille s'ouvrirait en deux. Il n'y aurait plus qu'à donner l'assaut. Richard s'éloigna pour attendre.

Là-haut, derrière son créneau, Bertrand de Gourdon glanait à croupetons, quelques-uns des carreaux qu'on lui avait tirés ; la récolte dépassait ce qu'il avait espéré. Il choisit une courte flèche dont la lourde tête à quatre pans était intacte, il l'engagea dans la gorge de son arbalète et se releva. Là-bas, le roi s'éloignait, Bertrand de Gourdon passa le pied dans l'étrier, banda le bois du plus fort qu'il put.

Appuyé au créneau, il déplaça l'arme très lentement, jusqu'à tenir le dos de Richard au bout de sa ligne de visée.

Comme s'il avait reçu un coup de crosse sur la nuque, Richard bascula en avant. Il eut si peur qu'il se releva avant même d'éprouver la première douleur. Des flèches, il en avait, dans sa vie, reçues des dizaines, mais il savait déjà que celle-ci n'était pas comme les autres. Il ébaucha un geste pour l'arracher, puis se ravisa.

Le pas lourd, la sueur aux tempes, il gagna la mesure où il avait passé la nuit. Bouches bées, serrés les uns contre les autres, les enfants regardaient le roi tituber sous le poids de cette baguette qui lui sortait du dos.

D'abord il but du vin, puis s'allongea en grimaçant sur la table dont le bois luisait de saumure et de graisse, on devait y saler les jambons. Sa tête et ses membres dépassaient, il paraissait immense. Déjà des écuyers préparaient des linges et faisaient chauffer de l'eau, appelaient le barbier, prévenaient Mercadier. On avait beau chasser les enfants, ils revenaient aussitôt. Une fillette serrait dans sa main un bouquet d'ancolies et de primevères.

Le barbier découpa la tunique et le gambeson de cuir. Bien que le fer soit profondément fiché dans la chair, à la base du cou, entre les deux épaules, la blessure ne saignait qu'à peine.

Le roi fit signe à la fillette d'approcher. Elle lui tendit son bouquet. Il lui sourit.

« - *Arrache ! commanda Mercadier.* »

le barbier tira d'un coup sur l'empenne de la flèche. (l'empenne est la partie du talon de la flèche garnie de plumes destinées à régulariser son parcours)

Le roi eut un terrible sursaut et ferma les yeux. Puis il souffla profondément en gonflant les lèvres :

« - *Eh bien ! dit-il, j'aime mieux que ce ne soit plus à faire !* »

Le barbier regardait, atterré, la tige de bois qu'il tenait à la main : Le fer était resté dans la plaie.

« *Va-t-en ! jeta Mercadier. Va préparer tes onguents !* » Il s'occupa lui-même de Richard. Il tira son poignard de chasse et du gras du pouce en éprouva machinalement le fil. Puis il incisa les chairs et put enfin extraire la noisette de métal.

Le roi n'avait pas crié, mais il était pâle comme de la craie et son nez s'était pincé. Enfin, il se détendit et battit des paupières pour dire que tout allait bien. Il ouvrit le poing, d'où tomba un chiffon de fleurs broyées.

Richard se redressa seul et s'assura sur ses jambes. Il alla jusqu'au seuil où les routiers l'acclamèrent. Le barbier revint pour farcir la plaie d'un onguent verdâtre qui sentait la cardamome. Il n'osa pas dire qu'il eût fallu cautériser la blessure au fer rouge. Il se retira, son coffre à charpie sous le bras. (Cardamome : espèce d'amome des Indes qui produit une huile volatile.)

Le roi mangea de bon appétit pour refaire ses forces ; on attaquait le lendemain. Il goûta des boudins du jour et demanda même une femme.

Au réveil, il se sentait fiévreux et avait l'épaule engourdie. Il se leva de sa litière, puis se recoucha. Mercadier fit monter le tref royal et y transporta Richard. On chercha en vain le barbier dans tout le village. Le roi ne se leva pas de la semaine.

Un matin il demanda à Mercadier d'envoyer un chevaucheur à Fontevrault, où se trouvait Dame Aliénor. Puis il ordonna d'assaillir le château et de lui ramener vivant cet homme de Gourdon.

Les fagots brûlèrent, la muraille s'ouvrit comme une coque de noix. Les routiers se jetèrent dans la brèche. Dépités de ne trouver qu'un butin de misère, ils pendirent les défenseurs par les pieds et armés de fléaux à grain, les battirent à mort.

Bertrand de Gourdon était un homme simple, avec de grandes mains rouges qui sortaient de manches trop courtes. Il restait planté là, raide et gauche, à regarder ce roi qui mourait dans sa fourrure.

« - Vois, dit Richard, tu m'as tué ! Pourtant je te pardonne et je te laisse en liberté... Et tiens, Milon va te donner six shillings !... Je veux que tu vives pour témoigner de ma générosité. L'homme fit de sa main un signe d'impuissance.

- Je témoignerai que vous avez tué mon père et mes deux frères. »

Pourtant avant de sortir, il s'agenouilla et fit un signe de croix.

Mercadier allait et venait dans la tente. Personne n'avait vu mourir plus d'hommes que lui et il savait que Richard ne vivrait pas jusqu'aux carillons de Pâques. Il triturait son chapeau de cuir dans ses mains noueuses. « *Comment une fourmi, bougonnait-il, peut-elle venir à bout d'un Lion ?* » Et le vieil étrieur, pour tromper le mal, racontait à son ami le roi d'Angleterre les plus beaux pillages de sa vie.

Le dimanche de la Passion, Richard se confessa à son chapelain Milon. Son repentir était violent et le secouait de sanglots. Comment avait-il pu tant pêcher ? Il dicta en pénitence des actes de donation pour toutes les abbayes qu'il avait spoliées, tenta de réparer les fautes qu'il avait faites et dont il pouvait se souvenir.

Le mardi d'avant la Semaine Peineuse, quand sa mère Aliénor arriva à Châlus, Richard délirait et dans sa fièvre, parlait d'un reliquaire d'or figurant le Jugement Dernier. Quand il s'éveilla et qu'il la vit si droite, si lisse dans sa robe de moniale parmi les enfants dépenaillés, il sourit à la façon de naguère :

« - Vous êtes belle, dit-il. »

la vieille reine semblait pétrifiée. Ses deux premiers fils Henri le jeune et Geoffroy étaient morts eux aussi, mais Richard était de tous ses enfants, celui qu'elle avait chéri.

« - Je vous ai attendu, dit encore Richard.

Et comme elle frissonnait, il ajouta :

- Ne pleurez pas, je suis en paix. »

Puis il tourna la tête sur le côté comme pour dormir.

Un cri tira Aliénor de sa prostration glacée, une plainte maintenant indicible qui déchirait le cœur. La reine sortit de tref royal où reposait la dépouille de son fils.

Bertrand de Gourdon, écartelé, était attaché entre des pieux. La peau de la poitrine pendait comme un tablier sanglant. Mercadier, un couteau d'égalier à la main, taillant à petits coups de lame, avait entrepris de l'écorcher vif.

« -Mercadier ! appela Aliénor

le routier se tourna vers elle.

- *Achève-le !* »

Parmi ses dernières volontés, Richard avait demandé qu'on laissât ses entrailles dans ce maudit Poitou et qu'on déposât son cœur dans une châsse de l'église de Rouen. Il voulait être enterré à Fontevrault, au pied du tombeau de son père Henri Plantagenêt, dont il espérait le pardon.

La vieille reine, droite assise dans son chariot, le visage figé, accompagna jusqu'au bout le corps de son fils. Au passage du cortège, les cloches sonnaient lugubrement, et tous ces sourds battements de bronze atteignaient Aliénor comme autant de coups. Gagnant de proche en proche, l'interminable glas retentit bientôt du fond de l'Aquitaine aux confins des hautes terres d'Ecosse. Il répétait que Richard Plantagenêt, le prince au cœur de Lion, duc de Normandie et roi d'Angleterre était mort à quarante deux ans d'une flèche quelconque sous un ciel sans gloire.

L'avait-on aimé ce Richard Cœur de Lion ! Son souvenir flamboyait sans ombres ni ternissures. Il s'avavançait dans la légende, parmi ses chevaliers et ses compagnons troubadours, glorieux, jusque dans la peau du bœuf où on l'avait cousu.

A peine si certains osèrent suggérer qu'il était mort par où il avait pêché, puisque c'est lui qui avait permis l'usage entre les chrétiens, de l'arbalète, arme déloyale « *qui permet à un manant de tuer un homme vaillant de loin et par un trou.* » D'autres rappelèrent la malédiction proférée sur sa tête par Foulques l'aboyeur, curé de Neuilly. On ne bafoue impunément ni Dieu, ni ses serviteurs. Quant à Foulques apprenant la mort du roi, il courut s'enfermer dans son église, tomba à genoux devant l'autel et y passa un jour et une nuit en extase, ruisselant de larmes, à rendre gloire à Dieu.

Mais Richard était de ceux à qui l'on ne demande pas des comptes. Qui eût donc songé à calculer qu'en dix ans de règne, le roi des Anglais n'avait pas passé quatre mois en Angleterre ? Lui qui prétendait ne vivre que Dieu et son droit, avait vécu au seul gré de ses humeurs et de la fortune des armes, n'ayant jamais eu d'autres projets que la bataille du jour ou l'amour du soir. Son royaume ne l'avait guère préoccupé !

C'est ainsi qu'il n'avait rien dit de sa succession. Or ils étaient deux à y prétendre : Jean sans Terre son frère et Arthur de Bretagne son neveu, fils de Geoffroy.

Mais ceci est une autre histoire.

Marie-Thérèse Mousnier
Communication faite au GRHIN le 1^{er} avril 1982
Archives du GRHIN n°90.

PROCÈS À CADAVRE DU CURÉ DE NONTRON, J.B. TURCAT, EN 1759.

N. B. Le **sieur Laplagne** est nommé « **Appelant** » ; le **sieur J.B. Turcat**, curé, est nommé « **sieur partie adverse** »

31 mars 1759

Arrêt du Parlement de Bordeaux condamnant J.-B. Turcat, curé de Nontron, qui n'avait pas voulu permettre que la fille de Laplagne, marchand tanneur, fut enterrée aux Cordeliers.

Le cadavre fut exhumé et transporté aux Cordeliers où il fut de nouveau inhumé, le tout au frais du curé et en sa présence.

Il fut condamné en outre à 30 livres de dommages intérêts, 12 livres d'amende envers le roi et aux dépens.

Ce renseignement a été pris dans les mémoires manuscrits sur le diocèse de Limoges laissés par l'abbé Martial Legros, chanoine titulaire de la cathédrale de Limoges et continuateur de l'abbé Nadaud.

Ces cinquante mémoires étaient conservés à la Bibliothèque Municipale de Limoges.

(copie d'un original, tiré d'archives privées).

A juger en l'audience de la Tournelle...

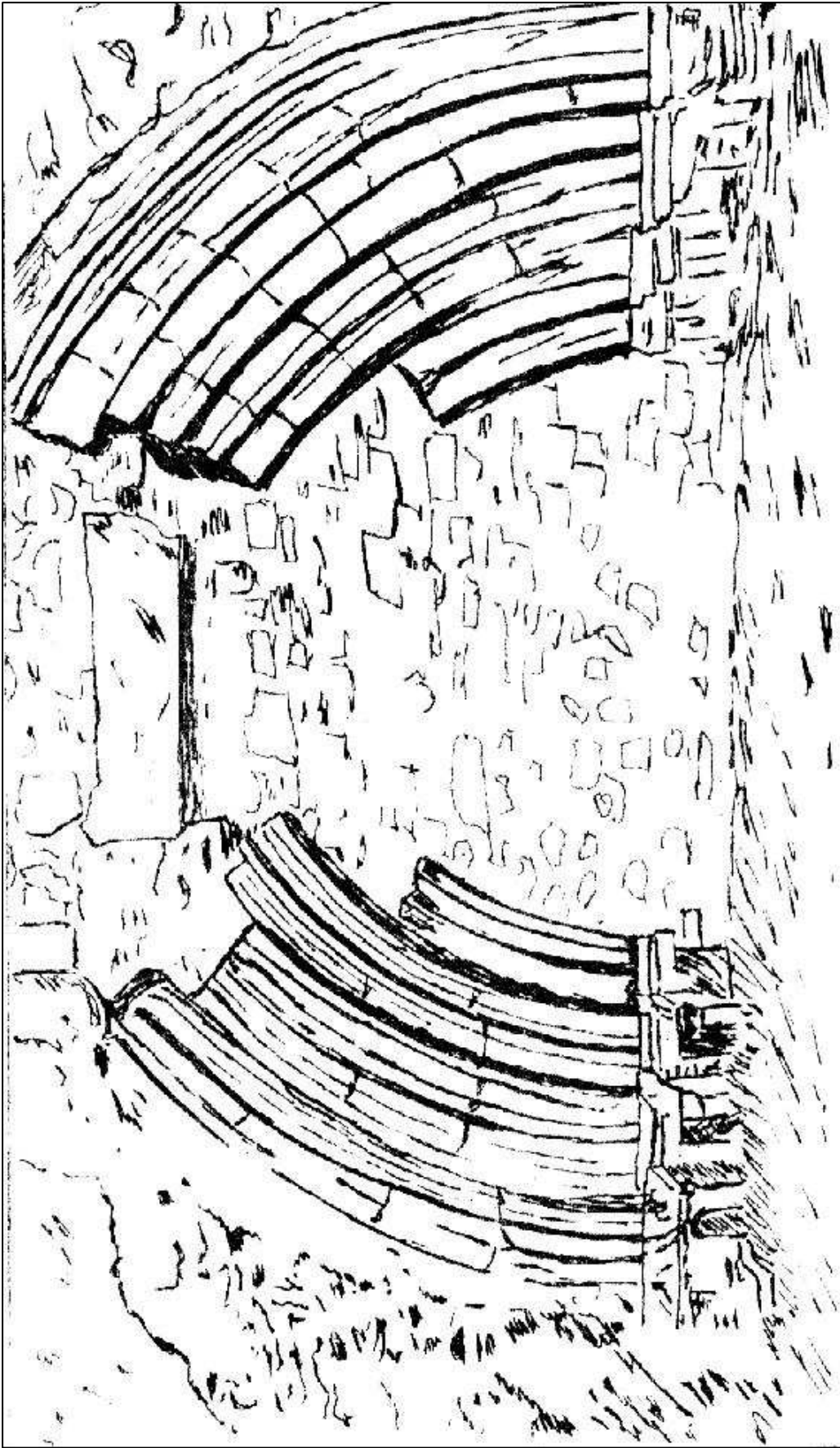
Pour le sieur Laplagne, marchand tanneur, de la ville de Nontron, intimé contre le sieur Turcat, curé de la même ville, appelant.

La Cour a été instruite par les plaidoiries des avocats, que c'est un enterrement qui donne lieu à ce procès.

Comment se peut-il qu'une cérémonie aussi religieuse que lugubre n'imprime pas dans tous les cœurs, du respect, de la décence et de la modération, et surtout dans celui d'un ecclésiastique, d'un pasteur, qui est lui-même préposé pour la faire respecter ?

L'habitude d'y assister a-t-elle donc le cruel effet de ne la faire regarder par quelques-uns de ceux qui sont chargés par état, que comme une cérémonie pécuniaire ? Il faut bien que cela soit, puisqu'on voit à cette occasion le sieur partie adverse oubliant tout à la fois, et le caractère dont il a l'honneur d'être revêtu, et les ornements dont il était pour lors couvert, et les yeux du public qui étaient attachés sur lui, disputer un corps mort avec un acharnement, dont on n'a encore point vu d'exemple parmi les hommes, enlever à force ouverte ce cadavre, et à qui encore ? A ceux qui lui avaient donné le jour, qu'ils venaient de perdre, à ses père et mère, à ses parents qui le réclament ; mépriser avec une dureté qui ne peut être exprimée, leurs cris, leurs prières, leurs larmes, leurs gémissements : en un mot, se rendre coupable d'un éclat qui n'est pas moins au déshonneur de la Religion, qu'il est honteux pour l'humanité.

Les Faits



Montrou. Ruines du porche de l'église des Cordeliers (1267). B^d Gambetta.

L'exposant, Laplagne, a un droit de sépulture dans l'église des Pères Cordeliers de Nontron ; ce droit lui a été transmis par ses auteurs : son aïeul y fut inhumé ; son père qui décéda en 1739 y fut pareillement enterré.

Il n'en fallait pas davantage pour rendre ce dépôt des cendres de ses frères respectable pour lui ; aussi, ayant perdu un premier enfant, le fit-il enterrer dans ce même tombeau. La même sépulture fut donnée à un second, un troisième, un quatrième et un cinquième enfant.

Il est pourtant vrai, ainsi que le sieur partie adverse l'a fait plaider, qu'un sixième enfant de l'exposant a été enterré à la paroisse ; mais il n'aurait pas dû taire que cet enfant fut enterré dans l'église et non dans le cimetière, que d'ailleurs l'exposant était pour lors absent, et que le parrain de cet enfant, qui se chargea du soin de lui rendre les derniers devoirs, parce que l'épouse de l'exposant était détenue au lit malade, voulut qu'il fut enterré dans ses propres tombeaux, à raison de quoi cependant il se débata de 5 livres envers la fabrique, parce qu'il en était marguillier.

L'exposant ayant perdu le 17 octobre dernier une fille âgée de 17 à 18 ans, fit avertir les pères Cordeliers de faire ouvrir son tombeau et de faire sonner les cloches à la manière accoutumée ; il fit en même temps instruire le sieur partie adverse du décès de sa fille, de l'intention où il était qu'elle fut enterrée dans l'église des Cordeliers, et lui fit demander l'heure de l'enterrement, parce que son droit curial est de faire la levée du corps.

Le sieur partie adverse a d'autant plus le tort d'avoir dans sa plaidoirie fait dénier cet avertissement que lors de son audition il n'avait pas osé le contester ; et sûrement il n'aurait pas manqué de s'armer pour lors, comme aujourd'hui, d'une pareille allégation s'il l'avait pu ; ce n'est point un paysan qui se présente devant le juge, qui est interdit et intimidé par sa présence : c'est un homme qui sait, un homme hardi, un homme entreprenant, et qui connaît même le Palais.

Le dernier témoin de l'information dépose d'ailleurs qu'il était allé le 17 octobre, de la part de l'exposant, avertir tant les pères Cordeliers de faire ouvrir le tombeau et de faire sonner les cloches, tant le sieur curé, (partie adverse), du dessein de l'exposant, et de lui demander l'heure pour l'enterrement ; que le sieur partie adverse répondit avec vivacité, que le corps de la défunte ne serait point enterré dans l'église des Cordeliers, qu'il fallait pour cela que l'exposant lui rapportât les titres qui lui en donnassent la faculté ; qu'il ne voulait même pas que ces religieux assistassent à l'enterrement, et que s'ils y venaient, il leur fermerait la porte. Ce témoin dépose encore qu'étant allé chez le sieur partie adverse une seconde fois, il lui avait tenu le même langage, et avait ajouté qu'il allait lui-même faire ouvrir une fosse dans le cimetière.

Il est vrai que ce témoin se dit cousin au second degré de l'exposant ; mais la suspicion qu'on veut tirer de cette parenté est ridicule : un père qui perd un de ses enfants ne s'occupe pas lui-même, du moins pour l'ordinaire, d'aller donner des ordres pour les funérailles, il en charge quelqu'un de sa famille ; celui-ci est donc pour lors un témoin nécessaire ? Oui, sans doute, et même d'autant plus nécessaire, que dans ces sortes d'occasions, on ne sonne pas le tocsin pour déclarer sa volonté et qu'on se contente, comme on l'a dit, de la confier à un parent ou ami. Au reste, tout ce qui s'est passé, prouve que ce témoin a déposé vrai, puisqu'il n'a rien dit qui ne soit arrivé.

La partie adverse, avertie le 17, avait fixé l'heure de l'enterrement au lendemain 18 octobre, à 8 heures du matin ; il eut soin de se rendre à l'heure dite devant la maison de l'exposant, avec un de ses vicaires ; l'autre qui savait son dessein n'ayant pas voulu l'accompagner, ce qui fut bientôt après la cause de leur séparation.

Lorsque la partie adverse arriva, les Cordeliers s'étaient déjà rendus ; voyant ces religieux, il n'écoute que sa passion, d'autant plus punissable qu'elle était réfléchie et qu'il l'avait méditée dès

la veille, il leur crie avec un ton que bien des gens ne voudraient pas avoir en plein marché : « *Que faites-vous là ? Que voulez-vous avec votre croix ? Je n'ai pas besoin de vous ; retirez-vous, autrement je ne ferai pas la levée du corps.* »

L'exposant, qui était dans l'intérieur de la maison, entendant ce bruit, sort et représente au sieur partie adverse qu'il a ses tombeaux dans l'église des Cordeliers et qu'il veut que sa fille y soit enterrée, et qu'ils sont venus sur sa prière pour assister au convoi.

Que répond le sieur partie adverse ? Il demande que ce père rempli d'une juste douleur d'avoir perdu sa fille, déjà âgée de 17 à 18 ans, aille chercher des titres et les lui produise ; dans la crainte même qu'on rapporte ces titres, il fait brusquement la levée du corps, entonne un psaume et part.

Les pères Cordeliers qui s'étaient déjà mis en rang, marchent les premiers, ainsi que cela s'est toujours pratiqué partout.

Autre contestation qui n'est guère moins scandaleuse que la première, la partie adverse prétend qu'ils ne peuvent pas avoir de croix, qu'ils doivent marcher sans cet étendard auquel ils sont si spécialement dévoués, et pour lequel ils ont tout sacrifié dès les plus tendres années ; il veut que ces religieux ne puissent assister au convoi que comme simples particuliers et qu'ils ne puissent en conséquence marcher qu'après le corps et confondus avec le peuple.

Heureusement les pères Cordeliers, plus pieux ou du moins plus modérés que la partie adverse, ne l'écoutèrent pas et continuèrent leur marche.

Quoique le corps d'un défunt doive être enterré dans une autre église que la paroissiale, il doit néanmoins être toujours porté dans cette dernière église pour la célébration de l'office et « *l'ultimum vale dicturus* » (Pour dire le dernier adieu) disent les livres, c'est même l'usage à Nontron.

Lorsque le convoi fut à cinquante pas de cette église paroissiale, la partie adverse sort de son rang, court à la porte, s'empare des deux battants et crie aux pères Cordeliers à mesure qu'ils s'approchent, en leur faisant de grands signes avec les mains « *retirez-vous, ce corps est à moi : je ne veux pas que vous entriez dans mon église.* »

Fut-il jamais de conduite, on ne dit pas moins canonique, ce serait déplacer le terme, mais plus indécente, plus honteuse, et qui révolte plus l'humanité ?

« *Retirez-vous, ce corps est à moi.* » les prédicateurs et les auteurs de morale, pour bien inspirer aux chrétiens un plus grand détachement d'eux-mêmes, ont fait quelquefois ainsi parler les Corbeaux (sic) et les vers, mais il est inouï qu'un pareil langage ait été tenu par aucun être raisonnable.

Cependant le convoi s'approche de plus en plus ; le porte-croix des pères Cordeliers veut entrer, il est repoussé par le sieur partie adverse qui répète aux religieux qu'ils n'entreront pas, et il crie à ceux qui portaient le corps de passer, tenant toujours les battants de la porte.

Il fallait bien, ou en venir aux mains, ou céder à la partie adverse, on prit ce dernier parti ; ceux qui portaient le corps entrèrent, ainsi que quelques autres personnes, après quoi la partie adverse ferma la porte en sorte que les pères Cordeliers restèrent dehors, et y attendirent que l'office fut fait pour conduire le corps chez eux ; car on pouvait encore se persuader que la partie adverse porterait ses voies de fait jusqu'à retenir réellement le cadavre et empêcher qu'il fut inhumé dans les tombeaux de l'exposant.

La partie adverse est pour l'ordinaire fort expéditif, il n'y a point de cérémonie qui l'occupe longtemps, mais il savait que les pères Cordeliers l'attendaient à la porte de l'église où il les avait

forcés de rester, il affecte en conséquence de faire durer près d'une heure cet office qui dans toute autre occasion ne l'aurait pas tenu un quart d'heure.

Enfin, ennuyé lui-même de l'état violent où il se trouvait, il prend le parti d'achever la cérémonie de l'enterrement, mais comme il voulait absolument que le cadavre lui restât, ainsi qu'il l'avait dit, et l'inhumer dans le cimetière, il prend le parti de la ruse et au lieu de sortir par la grande porte de l'église, ainsi que cela se pratique, porte qui était celle par laquelle il était entré, il sort et fait sortir le convoi par une petite porte dérobée.

Il espérait exciter, par ce moyen, les pères Cordeliers, mais il se trompe, ces pieux anachorètes qui avaient souffert, avec toute l'humilité et la patience de leur fondateur, le refus qu'il leur avait été fait de l'entrée de son église et qui étaient restés à la porte « *cantantes Domino canticum novum* », avertis de l'ordre donné par la partie adverse de sortir par la petite porte, y passèrent eux-même, et s'y trouvèrent en rang lorsque le curé partie adverse y parut.

On doit ici observer qu'en sortant de l'église paroissiale, il faut d'abord suivre la même rue, et pour se rendre à l'église des pères Cordeliers, et pour aller au cimetière de la paroisse ; mais si l'on veut se rendre à ce cimetière de la paroisse, il faut lorsqu'on est parvenu devant la maison d'un particulier appelé Louprian, tourner dans une autre rue qui y conduit.

Le convoi arrivé devant cet endroit, les pères Cordeliers continuèrent leur marche vers leur église ; mais il n'en fut pas de même de la partie adverse qui, enchantée de se jouer encore ici de ces bons religieux, les laisse dans l'idée qu'il les suivait, et cependant détourne dans la rue qui conduisait au cimetière et y fait passer sa croix, il le fait même si à la hâte et avec tant de précipitation, que lui et sa croix se trouvèrent bientôt éloigné du corps et de ceux qui le suivaient.

Ainsi à ce moment, tous ceux qui ne devaient former qu'une même assemblée, et qu'un même convoi, en formaient trois ; on voyait d'un côté les pères Cordeliers qui, remplis de l'idée qu'on les suivait, continuaient leur chemin vers leur église, on voyait d'un autre côté le curé avec sa croix qui courait vers le cimetière, et enfin on voyait d'un troisième côté le cadavre, ceux qui le portaient et ceux qui le suivaient.

On n'a pas besoin de faire sentir combien ce spectacle était au détriment de la Religion, les honnêtes gens souffraient, mais les impies, les libertins s'en divertissaient.

Ceux qui portaient le corps se voyant ainsi séparés et des religieux Cordeliers, et du curé adverse, s'arrêtèrent, et posèrent le cadavre.

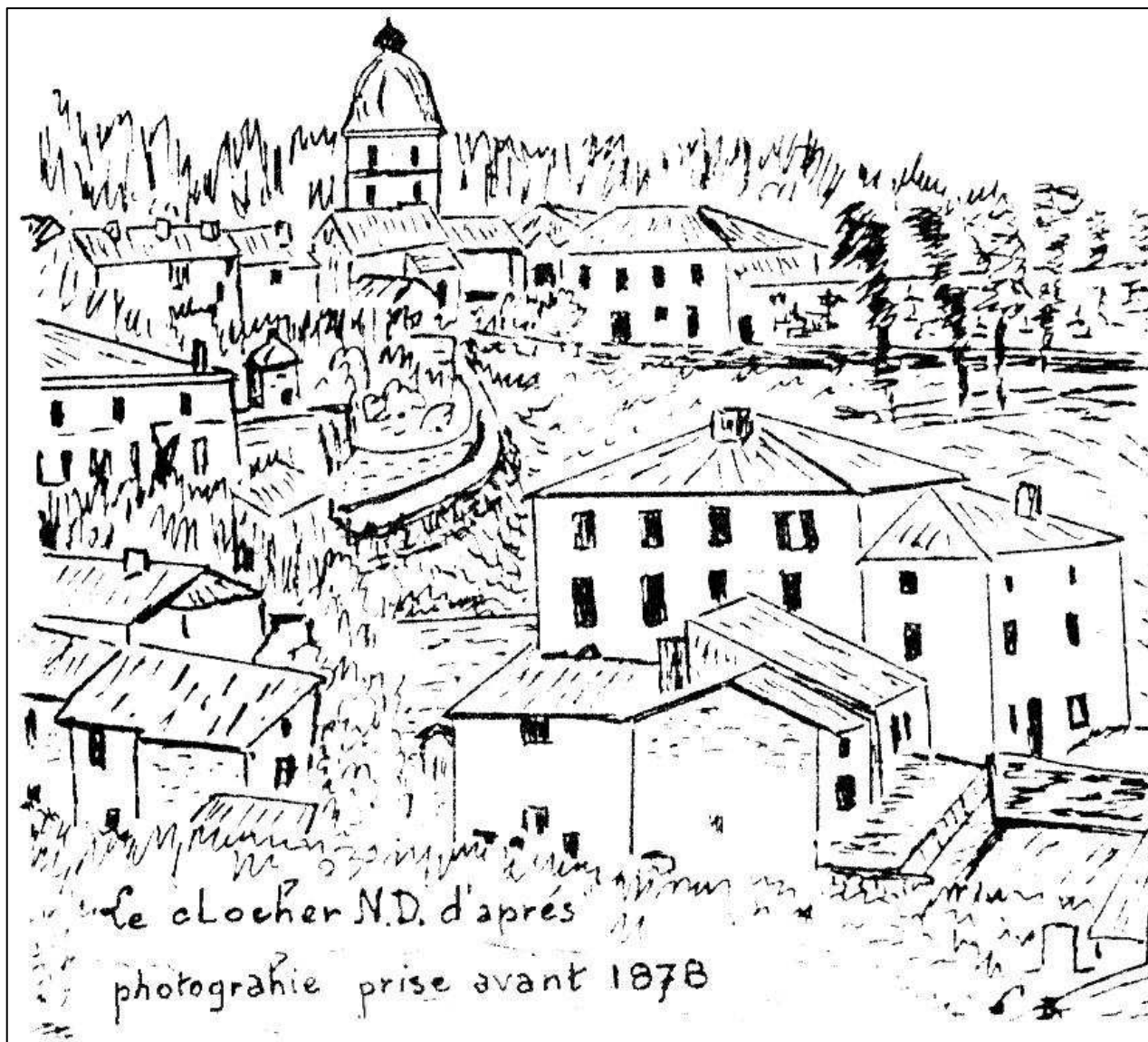
Le curé qui ne voulait pas perdre de vue le cadavre, se tourne pour examiner s'il était suivi et, s'apercevant qu'il ne l'était pas, il rétrograde aussitôt afin de faire avancer les porteurs.

Le sieur Pianchou, un des parents, oncle de la fille décédée, qui assistait au convoi, va pour lors au devant du sieur partie adverse, lui présente le droit de l'exposant de faire enterrer sa fille dans ses tombeaux, le tort qu'il a de vouloir l'empêcher, le scandale public que cela cause.

Le sieur partie adverse rejette ces représentations et dit à ce parent proche, pour toute réponse, de ne pas le troubler dans ses fonctions.

L'exposant, ce père dont le cœur était navré de douleur, s'avance à son tour vers la partie adverse et le prie, les yeux baignés de larmes, de lui laisser la consolation que sa fille soit enterrée dans les tombeaux de ses pères ; il réclame en même temps son droit à cet égard et son privilège.

Mais c'est en vain : « *Elle n'y sera point inhumée !* » s'écrie le curé, ou montrez moi des titres ; en même temps, il ordonne aux porteurs de prendre le corps et de le suivre.

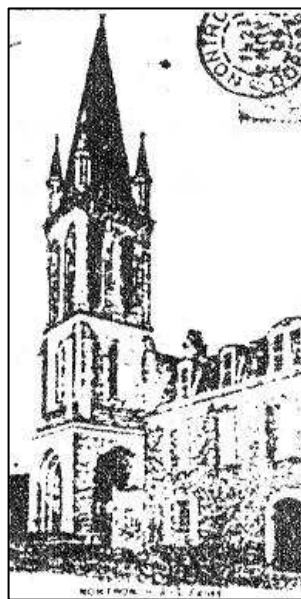
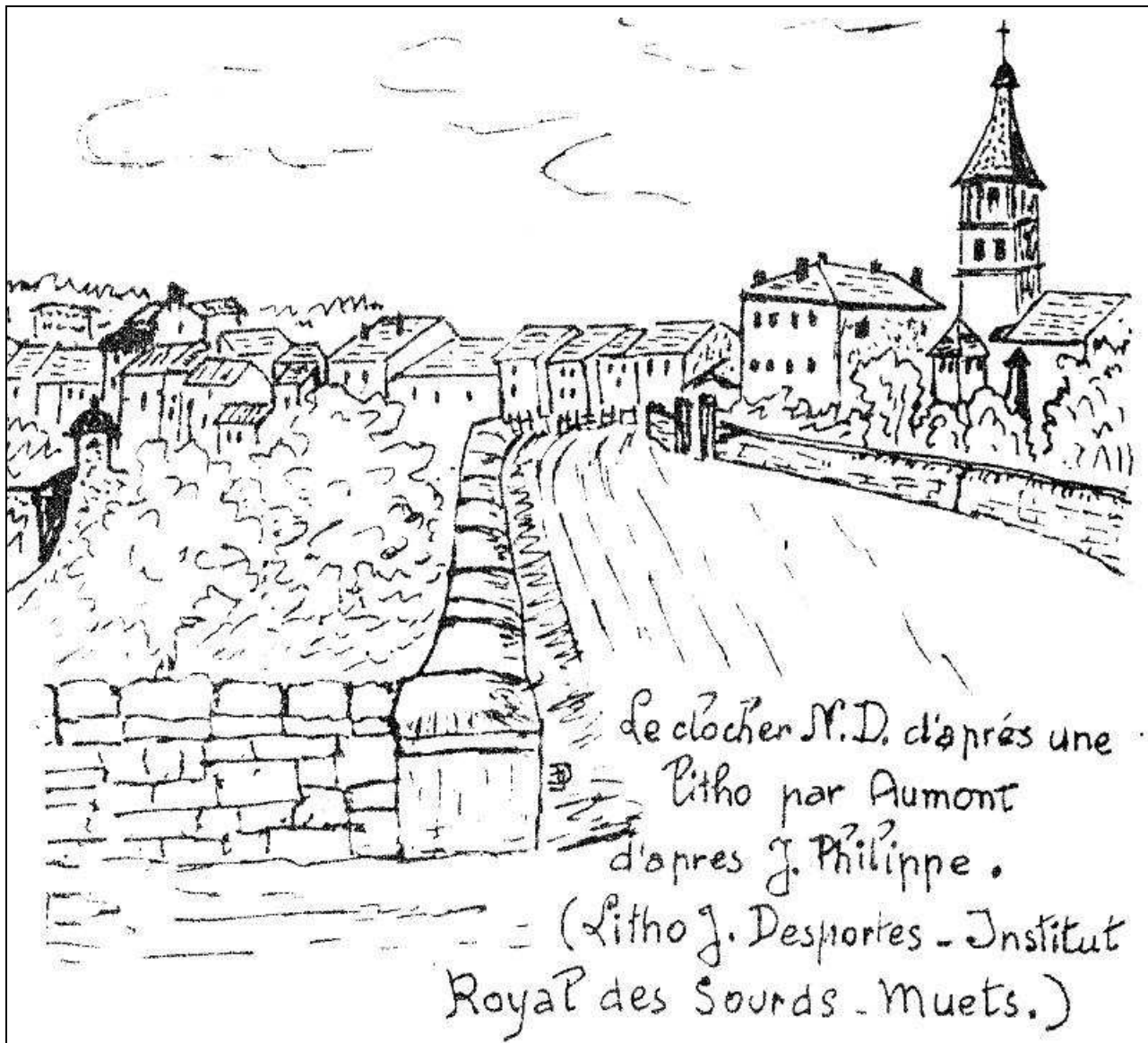


La mère, voyant cette inflexibilité, se jette sur le cercueil de sa fille, et là, répandant un torrent de larmes que sa tendresse lui arrachait, elle s'adresse au sieur partie adverse, en lui disant « *Je demande pardon à Dieu et à vous, Monsieur le curé, mais je veux ma fille, et puisque Dieu m'en a privé, je veux au moins avoir la satisfaction de savoir qu'un jour, nos corps reposeront dans le même lieu, et que nos cendres seront mêlées ensemble.* »

Comment se conduit ici la partie adverse ? Est-il enfin attendri par ces cris, par ces larmes, par ces gémissements et même par les prières de tous les parents qui s'assemblent autour du cadavre ? Non, il n'en devient au contraire que plus violent. Le cadavre est à lui, il le veut absolument ; et pour y parvenir, il va prendre cette mère désolée, qui embrassait le cercueil de sa fille, l'en arrache, ordonne de nouveau aux porteurs de prendre le corps et de marcher, les pousse même pour les y obliger, et les menace de la prison s'ils n'obéissent pas.

Ces bonnes gens, frappés d'un spectacle aussi touchant, honteux même sûrement que la partie adverse ne rougisser pas de se comporter ainsi, ne pouvaient prendre sur eux d'obéir, et restaient immobiles.

La partie adverse s'en apercevant, demande s'il n'y aurait parmi le peuple qui était accouru de toutes parts, des personnes de bonne volonté qui vinssent porter le corps. Personne ne se présentant, la partie adverse ne cherche plus dans le général, il appelle aussi hardiment qu'à haute voix, les nommés Jolinier, Champaigne et Rentieras pour porter le cadavre au cimetière.



Le clocher actuel

Les pauvres paysans qui avaient jusqu'alors porté le corps, avaient bien pu résister aux ordres du curé partie adverse, aux secousses qu'il leur avait données, aux menaces de la prison qu'il leur avait faites, mais le courage, il faut l'avouer, leur manqua dès qu'ils crurent qu'on allait les déplacer et que d'autres finiraient par porter le cadavre parce qu'ils imaginèrent que leur rétribution dépendait de là : et en conséquence, se tournant vers la partie adverse, ils lui dirent : « *Nous voulons le porter pour être payés.* »

C'est ainsi que finit cette scène, si injurieuse, si scandaleuse et si outrageante pour la Religion et l'humanité.

Car L'exposant, pour éviter que les esprits échauffés par la manœuvre odieuse du sieur partie adverse ne se portassent à quelque extrémité, prit le parti de se retirer avec son épouse et les parents qui l'avaient accompagné ; les pères Cordeliers en firent de même et se retirèrent dans leur couvent.

La partie adverse s'en alla seul au cimetière avec sa croix, son vicaire et ceux qui portaient le corps qu'il enterra comme il voulut et où bon lui sembla.

L'exposant pour avoir été aussi modéré dans une occasion où le sieur partie adverse l'avait été si peu, n'en était pas pour cela moins sensible à l'affront, à l'injure qui lui avait été faite par l'enlèvement du corps de sa fille, il partit dès le lendemain pour Périgueux et donna sa plainte au Lieutenant criminel parce que la ville de Nontron n'est que pour le spirituel du diocèse de Limoges et pour le temporel, elle est dans la sénéchaussée de Périgueux.

L'exposant ayant obtenu la permission de faire informer, fit ouïr neuf témoins et il aurait pu faire déposer toute la ville s'il l'avait voulu. C'est dans la déposition de ces témoins qu'on a puisé le récit qu'on vient de faire, on n'a rien dit qui ne s'y trouve établi.

Le sieur partie adverse fut décrété d'ajournement personnel par le Lieutenant criminel. il interjeta appel de ce décret, et cependant il rendit son audition dans laquelle il a été forcé de convenir de la majeure partie des faits. Il a ensuite relevé son appel en la Cour, et a conclu à la cassation. Tel est l'état de la cause.

Réflexions.

Dans tous les temps, même les plus reculés, on a vu régner dans les familles une affection, un désir particulier, pour que leurs cendres n'eussent qu'un même dépôt. (Le rédacteur du factum invoque à l'appui de cette proposition l'Ecriture Sainte, l'exemple des Romains : ce désir s'est perpétué jusqu'à nous.) On conviendra cependant que, de droit commun, les corps des fidèles appartiennent à la Paroisse sur laquelle ils sont décédés, mais cette règle générale n'est pas cependant sans exceptions...

- 1^{ère} exception : si le défunt a choisi sa sépulture dans une autre église que la paroissiale.
- 2^{ème} exception : si le défunt a sa sépulture dans une église particulière, il doit alors être porté dans les tombeaux de sa famille.
- 3^{ème} exception : en cas de décès d'un enfant, les parents ont toujours le droit de choisir le lieu de sa sépulture.

... L'auteur cite des ouvrages de droit canon, des arrêts de règlement et la jurisprudence du « Journal des Audiences ».

Aussi, il conclut que la prétention du curé est insoutenable en droit.

Le curé le sait bien, dit-il, c'est pourquoi il a imaginé de demander la cassation de la procédure qui a tournée contre lui. Le curé tient le raisonnement suivant : ou il a commis un délit commun, ou bien un délit privilégié.

- Dans le premier cas, le Lieutenant criminel ne pouvait pas en connaître ; l'official seul était compétent pour connaître cette infraction à la discipline de l'Eglise ou aux canons sur le choix de la sépulture.

- Dans le second cas, la procédure doit être aussi cassée car le juge laïque doit instruire les cas privilégiés conjointement avec l'official (ce qu'il n'a pas fait en l'espèce).

Or l'auteur établit qu'il n'y a pas délit commun, car il ne s'agit pas de discipline dans l'ordre purement spirituel, mais de discipline extérieure, et il cite des références de doctrine.

Du reste le curé a contrevenu à des arrêts de règlement et avec une violence scandaleuse qui « *attaque la société civile, trouble de l'ordre et de la tranquillité publique.* »

Le délit est donc privilégié, mais la procédure n'en est pas moins valable, car si la procédure est commencée par un juge laïque, celui-ci n'est obligé de renvoyer devant l'official pour la commune instruction de la procédure, que s'il est requis par l'ecclésiastique accusé ou par le promoteur (Déc. Royales de 1678 et 1684).

- Auteurs cités à l'appui : Rousseau de Lacombe, 'Recueil de jurisprudence' ; Canon V° Délits.

Du reste, tout l'avantage que le curé pourrait retirer de son pourvoi serait qu'on mit son appel au néant, pour que le Lieutenant criminel puisse appeler l'official, ce qu'il n'a pas eu le temps de faire puisque le curé s'est rendu 'appelant' du décret décerné contre lui avant même d'avoir rendu son audition.

L'exposant ne s'oppose pas à l'évocation du procès par la Cour, il se borne à demander que le curé soit condamné à des dommages intérêts applicables à la réparation de l'église paroissiale « *adperpetuam rei memoriam* » et à la faire inhumer dans ses tombeaux, dans l'église des Cordeliers. (à l'appui de sa demande, l'exposant cite un arrêt de la cour de 1724 contre le chapitre de Saint-Junien).

- Ce factum est signé Me Lagrange, avocat et Me Loreilhe, procureur. Imprimé à Bordeaux, chez J.-B. Lucarnée, imprimeur de la Cour du Parlement et de l'Université, rue Saint-James, vis à vis de la rue Gourgue.

Pas de date, mais il est certainement postérieur à 1757, car il est question d'un commentaire de l'Edit de 1695, imprimé en 1757.

Il se compose de 19 pages in folio, imprimées en gros caractères et fait partie d'un recueil factice conservé chez M. de Saint-Sernin, au château de Nontron. Il provient de la bibliothèque de M. de Mazerat, juge sénéchal de la ville et de la baronnie de Nontron. Ces recueils de factums, tous du XVIII^e siècle et présentés au Parlement de Bordeaux, forment un gros volume in folio, relié en veau – aucun ne porte d'indication de date.

Ils concernent tous des personnages et des affaires du ressort du Parlement de Bordeaux, quelques-uns portent l'indication manuscrite de l'arrêt intervenu, mais cette indication manque pour la plupart, et notamment pour celui du sieur Laplagne.

Transaction passée entre M. le curé et les pères Cordeliers en 1759. (minutes Villepontoux – Grolhier).

Par devant le notaire royal en la ville de Nontron en Périgord et présents les témoins ci-après nommés, ont comparu MM. Jean-Baptiste Turcat, licencié es lois, prêtre curé de ladite ville, y demeurant, d'une part.

Et Révérend père Jean-Baptiste Aucouturier, gardien de la communauté des religieux Cordeliers de la présente ville, stipulant pour icelle en vertu des pouvoirs des supérieurs majeurs et de ladite communauté qui sera annexée à la minute des présentes, d'autre part. Entre lesquelles parties a été dit que par arrêt de la chambre de la Tournelle du Parlement de Bordeaux, rendu entre ledit sieur Turcat, le sieur Germain Laplagne et les supérieurs, syndic et religieux de la communauté des Cordeliers de ladite ville de Nontron, le trente-et-un mars dernier, il aurait été dit entre autres choses que les parties se pourvoiraient au civil pour le règlement que les pères Cordeliers demandaient à être fait pour la forme en laquelle devaient se faire les funérailles des personnes décédées qui devaient être inhumées chez les R.P. Cordeliers ou qui auraient demandé qu'ils assistassent à leurs funérailles lors même qu'elles devraient être inhumées dans l'église ou cimetière de l'église paroissiale de la ville de Nontron et la manière en laquelle les torches et autres **émoluments** des pompes funèbres devraient être partagés entre ledit curé et les religieux Cordeliers.

Sur quoi les parties voyant qu'elles étaient exposées à de nouvelles discussions fort dispendieuses et qui les détourneraient nécessairement des occupations si importantes de leur état, elles ont traité et transigé par l'avis et conseils de leurs amis communs de la manière qui suit, sans que néanmoins les présentes conventions puissent en aucune manière nuire ni préjudicier aux dispositions de l'arrêt rendu entre les parties en mil cinq cent neuf qui, par convention, demeure dans toute sa force.

Savoir : qu'il sera permis aux religieux Cordeliers d'assister processionnellement et avec leur croix aux enterrements qui se feront dans l'église paroissiale et autres églises, chapelles ou cimetières de ladite paroisse, qu'il leur sera permis de psalmodier et chanter avec le clergé séculier et qu'ils prendront place dans le chœur ou sanctuaire de l'église ; que lorsque les enterrements seront faits dans l'église desdits religieux Cordeliers, le luminaire entier et sans aucun préciput qui aura servi aux convois, sera partagé par moitié entre le sieur curé de Nontron et les R.P. Cordeliers après les enterrements ; que le sieur curé conduira jusqu'au devant de la porte de l'église des R.P. Cordeliers seulement les corps qui devront y être inhumés, et qu'il se retirera avec son clergé après avoir certifié au supérieur que lesdites personnes sont mortes dans le sein de l'Eglise catholique et romaine, ou que les enfants qu'ils devraient inhumer ont été baptisés ; que le sieur curé de Nontron sera obligé de faire avertir la communauté des R.P. Cordeliers de l'heure à laquelle il voudra faire l'enterrement afin que lesdits religieux puissent de rendre à l'heure assignée.

Le tout conformément à l'usage qui s'est pratiqué à cet égard entre les parties qui, comme il a été dit ci-dessus, n'entendent cependant par les présentes conventions donner aucune atteinte à l'exécution de l'arrêt rendu sur ce fait entre lesdites parties en l'année mil cinq cent neuf qui demeure dans toute sa force...

Fait et passé à Nontron le douze du mois de septembre 1759 avant midi, en présence de M. Pierre de Labrousse du Boffrand, écuyer, avocat en la Cour, juge sénéchal de ladite ville et juridiction de Nontron et subdélégué de l'intendance de Guyenne, et de Léonard Grenier, praticien, habitants de la ville de Nontron, témoins de ce requis et appelés, qui avec lesdites parties ont signé avec nous :

F. J. Bapt. Aucouturier, gardien

Turcat, curé de Nontron

Grenier

Duboffrand

Grolhier, notaire royal.

(Annexe)

... Ce jourd'hui, trentième du mois d'août mil sept cent cinquante-neuf, les supérieurs, syndic et religieux Cordeliers de la ville de Nontron, capitulairement assemblés au son de la cloche ... autorisent ledit révérend père Aucouturier, gardien, pour consentir ledit règlement par devant notaire, et de recevoir dudit sieur Turcat la somme de sept cents livres restante de celle de mille livres à laquelle lesdits religieux s'étaient ci-devant restreints sur celle de quatorze cent cinquante-deux livres pour les dépens à eux et audit Laplagne, adjugés par arrêt dudit jour trente-et-un mars dernier et dont la liquidation en a été faite par les procureurs des parties, et d'en donner quittance et décharge valable, à la charge pour ledit Révérend père Aucouturier, gardien, d'employer ladite somme aux besoins les plus pressants de ladite communauté et par ledit sieur Turcat de payer tous les frais de contrôle ou autres...

Lesdits religieux Cordeliers ont signé dans leur couvent à Nontron les jour et mois et an que dessus :

F. Marchapt – FF Blanchard – F. Dominique Chaulet – R. de Labrousse du Boffrand, syndic – F. B. Ardant, plus ancien père de la province – F.J. Bapt. Aucouturier, gardien – F. Ant. Vialard – F. Arnaud Bayle.

Copie d'un original tiré d'archives privées,
remise par M. R. Bouet le 2 mai 1985.
Archives du GRHIN n° 115.

SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

NUMÉRO –1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyne
- Chapitre 1 : Vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : La société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : Solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

NUMÉRO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyraseau
- Joseph de Verneilh-Puyraseau - Félix de Verneilh-Puyraseau - Jules de Verneilh-Puyraseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

NUMÉRO 1 – 1981

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

NUMÉRO 2 – 1981

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

NUMÉRO 3 – 1982

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Bourdiol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

NUMÉRO 4 – 1983

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Massey*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

NUMÉRO 5 – 1984

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quérois à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyraseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

NUMÉRO 6 – 1985

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

NUMÉRO 7 – 1986

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

NUMÉRO 8 – 1987

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turcat, en 1759 : *Robert Bouet*

NUMÉRO 9 – 1987

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

NUMÉRO 10 – SPÉCIAL BICENTENAIRE – 1989

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- État civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

NUMÉRO 11 – 1990

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collège de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

NUMÉRO 12 – 1991

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carenso*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carenso*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

NUMÉRO 13 – 1997

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Jumilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

NUMÉRO 14 – 1998

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

NUMÉRO 15 – 1999

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges Marbeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Massey*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

NUMÉRO 16 – 2000

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

NUMÉRO 17 – 2001

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Massey*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Église et de L'État (1880-1910) : *Odette Plazer*

NUMÉRO 18 – 2002

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieurs de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

NUMÉRO 19 – SPÉCIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3^{ème} millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

NUMÉRO 20 – 2004

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois (1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14^{ème} au 17^{ème}. : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Étude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

NUMERO 21 – 2005

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17^e siècle. 2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

NUMERO 22 – 2006

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

NUMÉRO 22 bis – 2006

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMÉRO 23 – 2007

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Okélé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LHERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

NUMÉRO 24 – 2008

- L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

NUMÉRO 25 – 2009

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

NUMÉRO 26 – 2010

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

NUMÉRO 27 – 2011

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMÉRO 28 – 2012

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

NUMÉRO 28 bis - Tome 1 – 2012

- Œuvres de Jules de Verneilh ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

NUMÉRO 28 bis - Tome 2 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

NUMÉRO 28 bis - Tome 3 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

NUMÉRO 29 – 2013

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuil*
- Bourdeilles XIV^e siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*
- Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*
- Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

NUMÉRO 29 bis - 2013

- Naissance des associations à Nontron : *Dominique Poupeau*

NUMÉRO 30 - 2014

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuil - Francis Gérard*
- Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*
- La vie quotidienne au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*
- Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

NUMÉRO 30 bis - 2014

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

NUMÉROS SPÉCIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine **Brugière**

- **1** : Le canton de Nontron ;
- **2** : Le canton de Mareuil ;
- **3** : Le canton de Bussière-Badil ;
- **4** : Le canton de Verteillac ;
- **5** : Le canton de Champagnac.
- **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

NUMÉRO 31 - 2015

- Destins de femmes en Périgord Vert : *Francis Gérard*
- Les mottes castrales : *Jacques Jarry, Francis Gérard*
- Les quatre dynasties des seigneurs de Varaignes : *Jean-Marc Warembourg*
- L'histoire de l'orgue de Marin Carouge : *Henri Aristizabal*
- Jean Lapeyre Mensignac : *Collectif*

NUMÉRO 31 bis - 2015

- L'Ancienne industrie du fer en Nontronnais (XVII^e et XVIII^e siècles.) : *Madame Clavaud*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- La fabrication des canons de Marine dans les forges du Nontronnais. *Pierre Blanc*
- Blanchard de Sainte-Catherine, maître de forge à la Chapelle-Saint-Robert. *Jean Maudet*

NUMÉRO 31 ter - 2016

- Les Associations à Nontron de 1900 à la 2^{ème} guerre mondiale : *Dominique Poupeau*

NUMÉRO 32 - 2016

- L'architecte Catoire, ses mystères, son œuvre. *Nelly Buisson*
- La poste en Nontronnais des origines à 1900, à travers les marques postales. *Josette Chaperon-Gay*
- Le Moyen Âge à table. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Histoire du « Claud » à Saint-Martial-de-Valette (1581-2016). *Marie-José Baglione*
- L'agriculture en Dordogne pendant la première guerre mondiale. *Jean-Pierre Rudeaux*

NUMÉRO 32 bis - 2017

- Hommage à Louis Le Cam.

NUMÉRO 33 - 2017

- Histoire du soldat Laugerie, parcours militaire d'un enfant du Nontronnais. *Josette Chaperon-Gay*
- Le cinéaste Louis Delluc (1890-1924) - Homme de lettres oublié. *Gilles Delluc*

- Deux crimes en Nontronnais (1812-1826). La justice en ce temps-là. *François Reix*
- Le costume au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les églises à coupoles. *Serge Larué de Charlus*

Commande d'anciennes Chroniques : Commande des numéros :

N ^{os} -1 à 16	10 €	X	=	€
N ^{os} 17 à 34	15 €	X	=	€
N ^{os} spéciaux, Brugière	20 €	X	=	€
N ^{os} bis	15 €	X	=	€
N ^{os} 28 bis t1 t2 t3	25 €	X	=	€
N ^{os} 29 bis et 31 ter	10 €	X	=	€
N° 30 bis	6 €	X	=	€

Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €) = €

Total : €

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

Commande à envoyer à GÉRARD Francis
Bernardières
24340 CHAMPEAUX
frgerard24@orange.fr

NB : les Chroniques ordinaires (n° -1 à 34) sont disponibles en mode PDF.

- gratuitement pour les membres du GRHIN

- au prix de 5 € l'exemplaire pour les non adhérents.

Les demander à l'adresse ci-dessus.

Bulletin d'adhésion au GRHIN

Mme, M., Mlle, M. et Mme

prénom :

Adresse :

Désirez-vous

☐

Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :

☐

Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.

☐

Cotisation simple : (35 €)

☐

Cotisation en couple : (40 €)¹

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

Dominique Poupeau
Le Puy de Fleury
24300 NONTRON

1 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques de l'année.